



# **Rapport sur les Orientations**

## **Budgétaires (ROB)**

**2020**

## Commune de La Chevrolière

Le Débat d'Orientation Budgétaire est une étape obligatoire de la procédure budgétaire, associant, dans un souci de transparence, l'ensemble des élus du Conseil municipal, à la réflexion financière.

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, en a modifié les modalités de présentation. Il est ainsi spécifié, à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales :

« Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le Conseil municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Pour 2020, le Conseil municipal du jeudi 30 janvier examinera le D.O.B et se réunira le 27 février pour voter le budget primitif 2020.

### *Ce débat ne fait pas l'objet d'un vote.*

Afin de préparer ce débat, vous trouverez ci-joint un ensemble de données vous permettant :

- de prendre connaissance des dispositions et des orientations budgétaires prévues pour l'exercice 2020,
- de prendre connaissance des orientations de la loi de finances 2020,
- d'apprécier les évolutions financières constatées en 2019 et prévisionnelles pour 2020.

Pour rappel, la population légale était en 2018 de 5 555 habitants et la population DGF de 5 484 habitants. En 2019, la population légale est de 5 589 habitants (DGF : 5 490 habitants).

Les chiffres présentés dans les différents tableaux depuis 2000 sont issus des données disponibles sur le site de la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) au lien suivant : <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/finances-locales-communes>

# SOMMAIRE

## I - INTRODUCTION : LES ELEMENTS DE CONTEXTE

### A. *Le contexte international*

### B. *Le contexte national*

- 1- Les prévisions macro-économiques du Projet de loi de Finances 2020 (PLF 2020) et les orientations pour le budget de l'État.
- 2- Les incidences du PLF 2020 pour les collectivités
  - a. Un partenariat renforcé
  - b. La réforme de la taxe d'habitation et refonte de la fiscalité locale
  - c. Les autres mesures du PLF 2020 concernant les communes
  - d. Les autres éléments de contexte.

### C. *Le contexte local*

1. Evolution démographique de la population
2. Modifications de périmètres
3. Changement de mode de gestion : la Jeunesse
4. La Dématérialisation

## II - LES INDICATEURS FINANCIERS DE LA COMMUNE

### A. *L'analyse de la section de fonctionnement*

- L'analyse des dépenses de fonctionnement
- L'analyse des recettes de fonctionnement
- La situation de l'épargne
- La situation de la dette

### B. *L'analyse de la section d'investissement*

- L'analyse des dépenses d'investissement
- L'analyse des recettes d'investissement

## III - LES ORIENTATIONS 2019

### A. *Les axes d'action 2020 de la commune*

### B. *Hypothèse sur les recettes de fonctionnement*

### C. *Hypothèse sur les dépenses de fonctionnement*

### D. *Hypothèse des dépenses et recettes d'investissement 2020.*

## IV- CONCLUSION

## V - LEXIQUE

# I - INTRODUCTION : LES ELEMENTS DE CONTEXTE

## A. Le contexte international

Dans ses dernières prévisions, le Fonds Monétaire International (FMI) confirme un affaiblissement de la croissance mondiale. Cette situation s'explique essentiellement par des tensions commerciales importantes entre la Chine et les États-Unis, les incertitudes liées à un éventuel Brexit sans accord et les conséquences des effets du dérèglement climatique insuffisamment pris au sérieux par la plupart des économies du monde.

Ainsi, la hausse du PIB mondial devrait atteindre 3,2% en 2019 et 3,5% en 2020, soit 0,1 point de moins sur chacune des deux années par rapport aux prévisions d'avril. Si ces prévisions devaient être confirmées, il s'agirait alors de la plus faible croissance de l'économie mondiale depuis la crise de 2009.

La prévision de croissance aux États-Unis a été rehaussée de 0,3 point, à +2,6%, pour intégrer la performance plus forte que prévu de l'économie américaine au premier trimestre. La progression du PIB devrait toutefois se tasser à +1,9% en 2020 lorsque les mesures de relance budgétaire se dissiperont.

Dans le détail, ce sont les pays émergents qui affichent les reculs les plus marqués. Le Fonds a prévu un PIB de +4,1% en 2019 et +4,7% en 2020 (contre +4,4% et +4,8% en avril dernier).

En Asie, la baisse des prévisions de croissance s'explique essentiellement par les tensions commerciales entre la Chine et les États-Unis. Ces derniers ont relevé, en mai dernier, leurs taxes de 10 à 25% sur 200 milliards de dollars de biens importés chaque année de Chine.

En Chine, les effets négatifs de l'escalade des droits de douane et de l'affaiblissement de la demande extérieure ont accentué la pression sur une économie déjà plongée dans un ralentissement structurel et souffrant du durcissement de la réglementation qui est nécessaire afin de freiner la forte dépendance à l'égard de la dette.

Le FMI prévoit qu'à long terme, l'ensemble de l'économie mondiale devrait pâtir des tensions douanières. En effet, la croissance des échanges commerciaux n'était que de 0,5% au premier trimestre et ne devrait pas dépasser les 2,5% en 2019, contre 5,5% en 2017.

En plus des tensions commerciales, le FMI pointe du doigt les risques sur l'économie liés au changement climatique : ce dernier « demeure une menace majeure pour la santé et les moyens de subsistance dans de nombreux pays, ainsi que pour l'activité économique mondiale. Les stratégies nationales d'atténuation ne recueillent pas un large soutien de la société dans certains pays ».

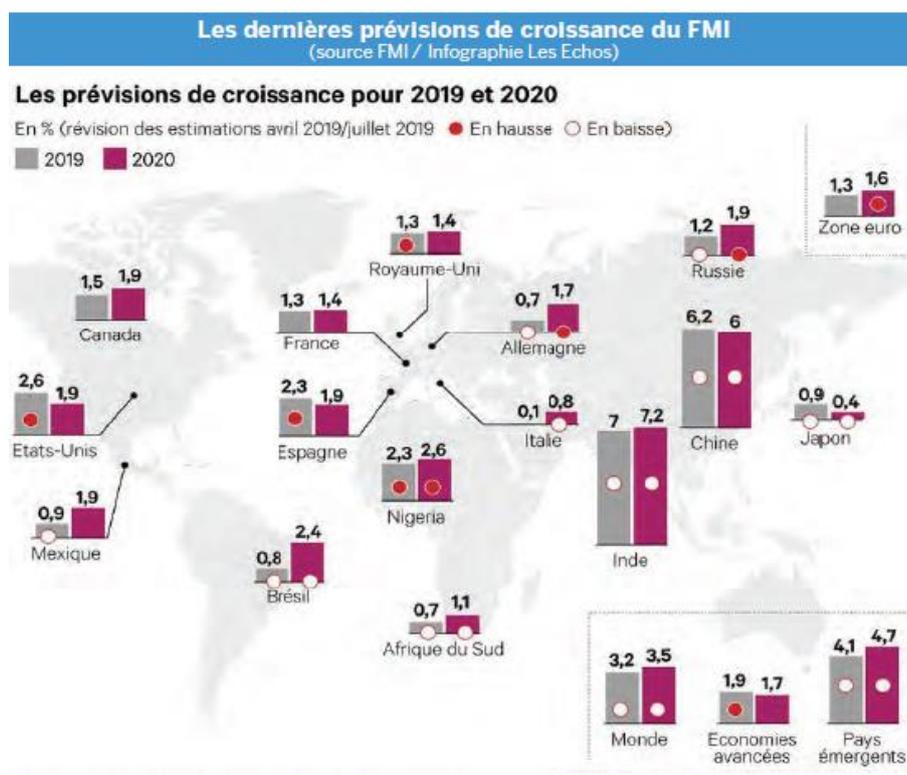
Pour la zone euro, le taux de croissance de la zone euro devrait être de + 1,2 % sur l'année 2019 et 1,6% en 2020.

Dans le détail par pays, les simulations de la Commission Européenne indiquent que l'Italie devrait passer de justesse à côté de la récession avec une croissance à 0,1% en 2019 avant de rebondir à 0,7 % en 2020. Selon des économistes, «la dette publique italienne représente un risque majeur pour la cohésion de la zone euro. Elle s'élève à 132% du PIB. Et elle représente 23,5% de la dette publique de la zone euro à 19 »

Les difficultés de l'Allemagne, première économie de la zone euro, devraient encore se prolonger. Après avoir connu un ralentissement extrêmement important en 2018 (1,4% contre 2,2% en 2017), la croissance du PIB outre-Rhin ne devrait atteindre que 0,5% en 2019 et 1,4% en 2020.

Ces statistiques contrastent toutefois avec ceux des pays de l'Europe centrale et orientale, puisque la Commission s'attend à un taux de croissance de 3,7% en Roumanie, de 3,2% en Hongrie et de 2,7% en Pologne en 2020. Enfin, en Espagne, l'économie affiche les résultats les plus favorables des

grandes puissances de la zone euro. La Commission européenne anticipe une croissance du PIB de 2,3% et 1,9% pour 2019 et 2020 contre 3% en 2017 et 2,6% en 2018.



## B. Le contexte national

L'année 2019 devrait confirmer et amplifier l'embellie financière des collectivités locales constatée en 2018. Record historique de l'autofinancement, grâce à une maîtrise confirmée des dépenses de fonctionnement et une augmentation des recettes proche de la croissance économique en valeur ; accélération de la reprise des dépenses d'investissement à l'approche de la fin du mandat municipal, facilitée par une augmentation des ressources externes, la dette locale étant quasiment stabilisée en valeur, et diminuant en pourcentage du PIB ; et niveau jamais atteint pour le compte du Trésor, pour des raisons tenant sans doute partiellement aux incertitudes de l'avenir proche.

Dans un environnement international très perturbé, l'économie française a plutôt bien résisté ces derniers mois. Cela tient en partie aux mesures de soutien au pouvoir d'achat adoptées par le Gouvernement et par le Parlement fin 2018-début 2019. Le cumul transitoire du CICE avec les baisses de cotisations sociales employeurs ont également soutenu l'investissement et le emploi.

En France, après deux années de croissance molle (1,3 % en 2015 et 1,1 % en 2016), le PIB a augmenté de 2,3 % en 2017. Pour autant, on constate une baisse du taux de croissance en 2018 (1,7%) ainsi qu'en 2019 et 2020 (1,5%).

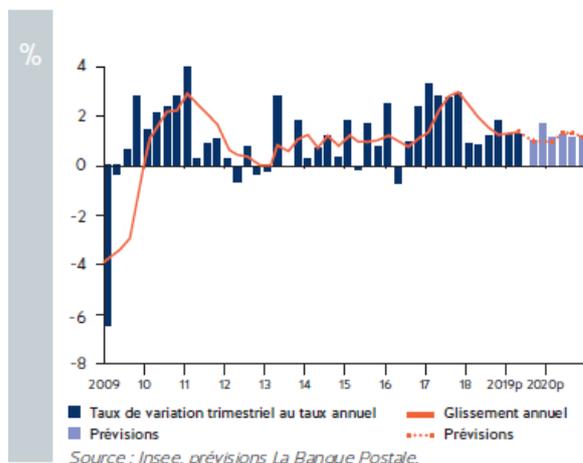
La faible croissance au deuxième trimestre 2019 s'explique essentiellement par la consommation des ménages, qui n'a progressé que de 0,2% entre avril et juin malgré les mesures annoncées suite au mouvement des « gilets jaunes ». La consommation de services a ainsi décéléré (+0,3% après +0,6%) et la consommation de biens est restée atone, avec un recul inattendu des dépenses au mois de juin

(-0,1%), lié à la baisse des ventes de voitures mais aussi des achats alimentaires (-1,1 % en juin, -0,2 % sur l'ensemble du trimestre).

Selon la Banque de France, **ce sont au total 8,5 milliards d'euros qui ont été rendus aux ménages entre octobre 2018 et le mars 2019**. Ces gains de pouvoir d'achat ont alimenté pour les deux tiers l'épargne, avec un taux à un niveau record : les ménages y consacrent près de 15% de leurs revenus.

### EVOLUTION DU PIB EN FRANCE

© La Banque Postale Collectivités Locales



### PRINCIPAUX INDICATEURS ECONOMIQUES

(moyennes annuelles)

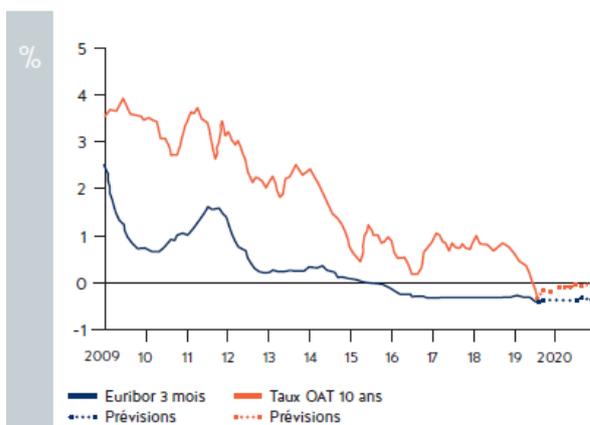
%	2018	2019p	2020p
Taux de croissance du PIB	1,7	1,3	1,3
Taux d'inflation	1,9	1,1	1,4
Taux de chômage	8,8	8,2	7,8

p : prévisions

Source : Insee, prévisions La Banque Postale.

### EVOLUTION DES TAUX D'INTERET EN FRANCE

© La Banque Postale Collectivités Locales



### TAUX D'INTERET

%	2018	2019p	2020p
<b>Euribor 3 mois</b>			
Moyenne annuelle	- 0,32	- 0,35	- 0,39
Fin d'année	- 0,31	- 0,39	- 0,38
<b>OAT 10 ans</b>			
Moyenne annuelle	0,78	0,20	0,29
Fin d'année	0,70	- 0,19	- 0,03

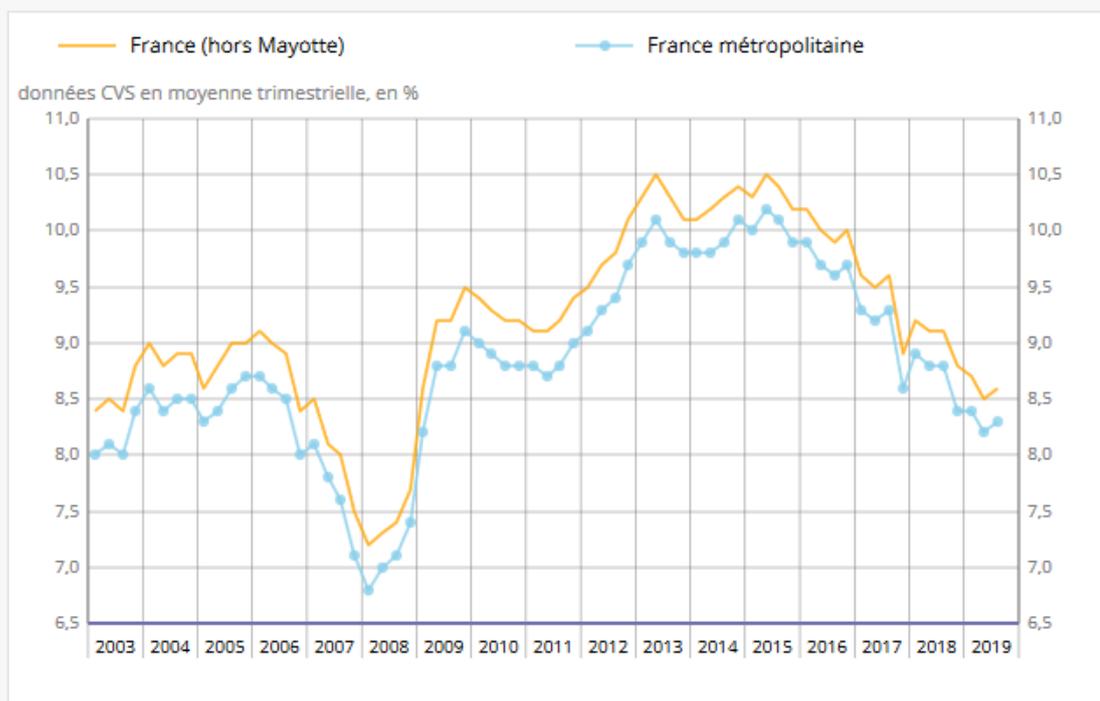
p : prévisions

Source : Global Insight, prévisions La Banque Postale.

La prévision du **déficit public** de la France pour 2019 est estimée à 3,1 % du PIB, et devrait à nouveau diminuer sur la période 2020-2022 pour finalement passer en-dessous du seuil de 3 % fixé par l'Union Européenne (2,1 % en 2020 et 1,3 % en 2022). De même, le niveau de **dette publique** devrait diminuer pour s'établir à 98,9 % du PIB en 2019, puis 97 % en 2022. Cependant, au vu de la conjoncture, ces prévisions ont été revues à la hausse ces derniers mois puisqu'il était initialement prévu que ce taux soit de 96,8 % à fin 2022.

A contrario, en ce qui concerne sur le front de l'emploi, les bonnes nouvelles s'accumulent. Le **taux de chômage** poursuit sa baisse pour se situer à 8,3 %, contre 8,8 % à fin 2018, de même que celui de la zone euro qui devrait être de 7,5 % d'ici la fin de l'année. Le dynamisme des créations d'emplois explique en partie cette évolution, leur nombre devant s'élever à plus de 250 000 en 2019 contre 182 000 en 2018.

## Taux de chômage au sens du BIT



Estimation à +/- 0,3 point près du niveau du taux de chômage et de son évolution d'un trimestre à l'autre.

Champ : population des ménages, personnes de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquête Emploi.

**Les dépenses de fonctionnement** diminuent en 2019 dans la continuité des ralentissements observés durant les années précédentes. La loi de programmation des finances publiques 2018-2022 limite l'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités locales à 1,2 % par an. En réalité, ces dernières (187,9 milliards d'euros – soit 2 737 €/habitants) ne devraient progresser que de 0,9 % en 2019.

La croissance des **dépenses de personnel** des collectivités locales (66,2 milliards d'euros) reste relativement mesurée (+0,70% en 2019 contre +0,6% en 2018). Plusieurs facteurs tirent à la hausse ce poste budgétaire : l'impact des mesures liées au protocole parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR), la Garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) reconduite en 2019. A l'inverse, l'absence de revalorisation du point d'indice depuis février 2017 constitue un élément modérateur de la croissance de ce poste budgétaire.

En revanche, le niveau de l'inflation (+ 1,1 %) et les effets induits de la reprise de l'investissement entraîneraient une hausse limitée sur le poste **achats de biens et de services**.

Les prestations sociales augmenteraient sous l'effet de la loi ASV et la revalorisation du RSA ; mais les charges d'activité et les autres transferts versés, reflet des compétences intermédiaires des collectivités locales, enregistreraient une stabilité, l'impact des transferts récents étant absorbé.

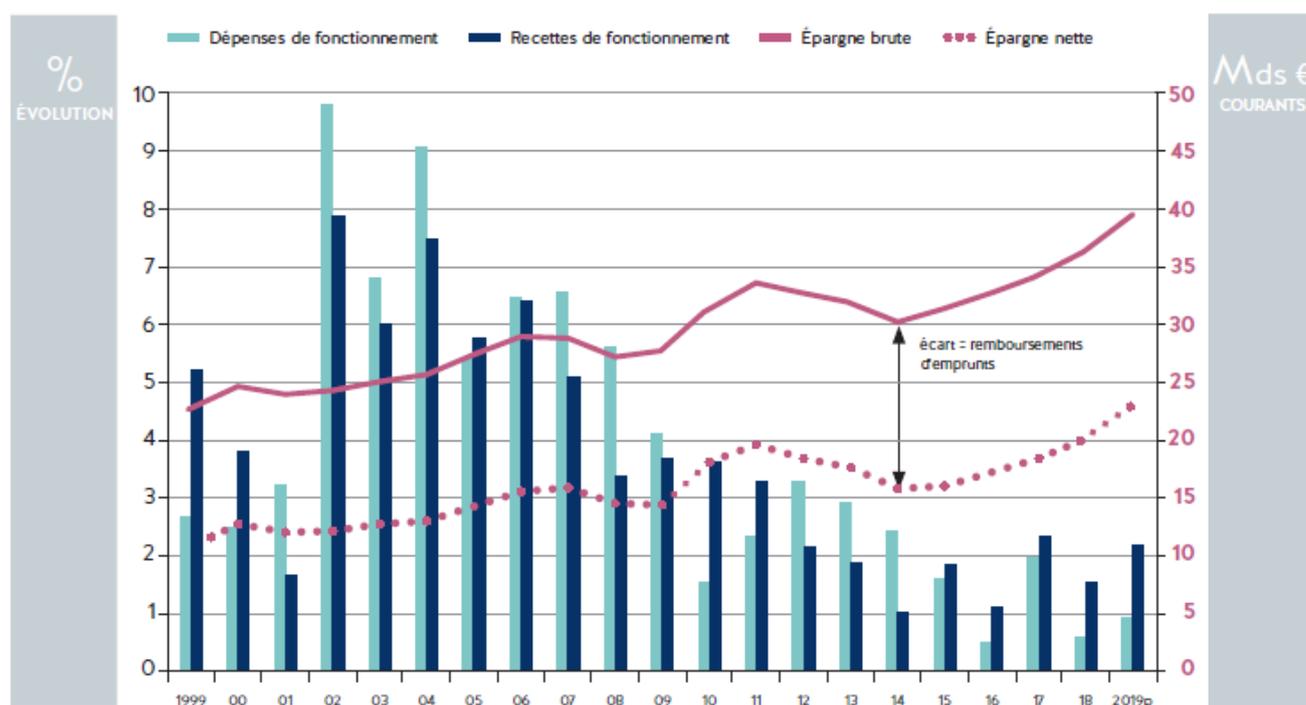
**Les recettes de fonctionnement** continuent de progresser en 2019 (227,3 milliards d'Euros, +2,1%). Cette évolution plus rapide qu'en 2018 s'explique par des dotations globales versées aux collectivités locales qui ne baissent pas. Et des recettes fiscales qui enregistrent une croissance de 3,1% en lien avec le dynamisme des droits de mutation et par une assiette fiscale plus dynamique.

**Les dépenses d'investissements** continuent de progresser. Elles augmentent de 9,2% en 2019 (+6,8% en 2017 et +7% en 2018) pour atteindre 58,2 milliards d'Euros. Cette croissance est tirée par le bloc communal (+ 10,4%).

Cette reprise est corrélée à la croissance de **l'épargne brute** (+ 8,5 % en 2019) qui pourrait atteindre le niveau historique de 39,4 milliards d'euros. Ainsi, après déduction des remboursements d'emprunts, l'épargne nette devrait couvrir près de 39% des investissements : le solde serait financé par les subventions reçues ainsi que par 17,6 milliards d'euros d'emprunts nouveaux. Ces derniers, après deux années de repli, retrouveraient, avec une croissance de 4,5 %, une nouvelle dynamique susceptible de se prolonger. L'encours de dette progresserait de 0,5 % en 2019 (idem 2018), pour représenter 7,3 % du PIB, niveau le plus bas depuis 2012.

## LES COMPOSANTES DE L'ÉVOLUTION DE L'ÉPARGNE BRUTE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

© La Banque Postale Collectivités Locales



Enfin, les **recettes d'investissement** s'élèveraient à 20,1 milliards d'euros, soit une augmentation de 3,9 % liée notamment à l'évolution du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) qui croîtrait d'un peu plus de 7 % pour atteindre 6 milliards d'euros.

Les dotations de soutien à l'investissement local (DSIL) et d'équipement des territoires ruraux (DETR), dont la consommation des crédits de paiement s'étale sur plusieurs années, seraient également en progression, tandis que les dotations d'équipement, notamment scolaires, restent stables.

Les subventions entre collectivités sont consolidées et n'apparaissent donc pas dans ce niveau de recettes, elles constituent néanmoins un effet de levier important pour les collectivités bénéficiaires.

Le projet de loi de finances pour 2020 (PLF 2020) été promulgué le 28 décembre 2019. Les grandes lignes du projet de loi de finances 2020 sont :

- **Améliorer le pouvoir d'achat : baisse d'impôt sur le revenu à hauteur de 5 milliards d'euros** (la mesure doit bénéficier à 16,9 millions de foyers fiscaux pour une économie d'impôt sur le revenu moyenne d'environ 300 euros), suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des contribuables, **exonération de cotisations sociales des heures supplémentaires et complémentaires**, revalorisation de la **prime d'activité** et enfin, les **primes exceptionnelles** pourront être exonérées d'impôt sur le revenu et de toute cotisation sociale.
- **Soutenir l'emploi et la compétitivité** : Les entreprises bénéficieront d'une baisse d'impôt de 1 Md€ en 2020. Le taux de l'impôt sur les sociétés continuera ainsi à diminuer pour atteindre 25 % en 2022 tandis que les allègements généraux de charge produiront leurs effets en année

pleine. Poursuivant la logique de soutien aux commerçants et aux artisans en difficulté dans les zones de dévitalisation commerciale, le projet de loi de finances pour 2020 donne par ailleurs la possibilité aux collectivités territoriales d'instaurer une exonération de cotisation foncière des entreprises (CFE), de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) à destination des petites activités commerciales.

Le PLF pour 2020 accompagne la réforme du système d'assurance chômage, pour le rendre plus juste et plus soutenable à long terme. En 2020, l'accompagnement par Pôle emploi des entreprises et demandeurs d'emploi sera renforcé et tous les salariés ayant au moins cinq ans d'ancienneté auront droit à l'assurance chômage en cas de démission pour réaliser un projet professionnel. Les règles d'indemnisation chômage seront revues pour rendre plus incitative la reprise d'un emploi tout en renforçant l'accompagnement des demandeurs d'emploi.

- **Simplifier la vie des français** : Après l'entrée en vigueur réussie du prélèvement à la source au 1er janvier 2019, le PLF pour 2020 continue cet effort de simplification : dès 2020, les foyers fiscaux dont la déclaration de revenus ne nécessite pas de compléments ou rectifications pourront bénéficier d'une déclaration tacite. Près de 12 millions de foyers fiscaux n'auront ainsi plus aucune démarche à effectuer.
- **Protection** : Désindexation de certaines prestations sociales en 2020 : Cette augmentation inférieure à l'inflation concerne le montant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) et de la prime d'activité au 1er avril 2020 et celui des aides personnelles au logement (APL) au 1er octobre 2020. Le PLFSS 2020 prévoira également la ré-indexation sur l'inflation des pensions des retraités les plus modestes. Par ailleurs, afin de prévenir les situations de précarité, un dispositif d'intermédiation financière sera déployé au sein de l'agence de recouvrement des impayés de pensions alimentaires (ARIPA) en 2020.

Dans le prolongement des PLF 2018 et 2019, les moyens dédiés aux missions de souveraineté (l'Armée, la défense, sécurité intérieure) sont renforcés en 2020.

L'augmentation des moyens dédiés à la mission « Justice » se poursuivra en 2020, avec une augmentation de 200 M€ par rapport à la LFI pour 2019 et la création de 1 520 emplois.

- **Avenir** : le PLF pour 2020, investit dans une croissance durable. Les aides existantes en faveur de la transition écologique sont rendues plus efficaces et recentrées sur ceux qui en ont le plus besoin (la transformation du **crédit d'impôt pour la transition énergétique** (Cité). Le projet de loi de finances pour 2020 traduit la priorité accordée par le Gouvernement à l'éducation et à la formation de la jeunesse.

Le **Grand plan d'investissement** (GPI) de 57 Md€ sur le quinquennat se poursuit en 2020 afin d'accélérer l'émergence d'un nouveau modèle de croissance. Il répond à quatre défis majeurs : accélérer la transition écologique, édifier une société de compétences, ancrer la compétitivité sur l'innovation et construire l'État de l'âge numérique.

Enfin, le projet de loi de finances 2020 porte plusieurs mesures d'économies sur les interventions de l'État ; notamment la réforme du mode de calcul des aides au logement afin de déterminer de façon plus équitable le montant des prestations.

## **1. Les prévisions macro-économiques du Projet de loi de Finances 2020 (PLF 2020) et les orientations pour le budget de l'État.**

Le Budget de l'État pour 2020 est basé sur :

- Déficit public : En baisse de -2,2% du PIB (Produit intérieur brut) soit une baisse de 20,4 milliards d'euros par rapport à 2019 (-3,1% du PIB).
- la stabilisation de la dette publique. Croissance de 0,7% du PIB en 2020.
- une baisse du taux des prélèvements obligatoires qui serait de 44,3% du PIB (contre 44,7% prévu en 2019).
- Taux de croissance de 1,3 %,
- Taux d'inflation : 1,9 % en 2018, 1,2 % en 2019, 1,3 % en 2020
- Taux de chômage : 8,8 % en 2018, 8,2 % en 2019, 7,7 % en 2020
- Taux d'intérêts : un taux long (OAT 10 ans) à 0,29% en 2020

La politique budgétaire doit répondre à 3 objectifs :

- le redressement durable des comptes publics par la baisse de la dépense publique,
- l'amélioration de la sincérité du budget,
- la transformation en profondeur des politiques publiques.

## **2. Les incidences du PLF 2020 pour les collectivités**

### **a. Un partenariat renforcé**

De 2018 à 2022, la loi de programmation des Finances publiques, a fixé une trajectoire prévoyant la réduction de la dette publique, de la dépense publique, du déficit public et du taux des prélèvements obligatoires. Le projet de loi de Finances 2020 vient confirmer ces orientations.

Rappelons que sur le quinquennat, c'est une économie de 13 milliards € sur les dépenses de fonctionnement qui est attendue, de la part de l'ensemble des administrations publiques locales, participant ainsi à la baisse de la dépense publique. Pour amener les collectivités à réduire ces dépenses, l'Etat a initié une démarche contractuelle dès 2018. Au 1er juillet 2018, 229 collectivités sur 322 concernées, ont signé le contrat visant à respecter l'objectif d'évolution de la dépense locale, fixé à 1,2 % pour l'ensemble des communes.

Cet élément de contexte, qui n'a pas d'impact direct sur l'exercice 2020 mais qui fait l'objet de discussions fortes entre le gouvernement et les associations d'élus, est la 2<sup>nd</sup>e génération des contrats financiers dits de Cahors, à mettre en place à compter de 2021, puisque la première génération couvre les exercices 2018, 2019 et 2020.

Dans son discours de clôture de la conférence de France Urbaine le 18/09/2019, Jacqueline Gourault déclarait que "la contractualisation, [...] après une année complète de mise en œuvre, est un succès, tant pour les collectivités concernées que pour l'ensemble des collectivités territoriales. [...] La prochaine étape est celle de la pérennisation du dispositif dans la prochaine loi de programmation des finances publiques. Le dernier comité de suivi en juillet a permis de préparer cette étape, nous en reparlerons bientôt". De leur côté, les associations sont beaucoup plus mitigées, l'Association des Maires de France demandant même la suppression du dispositif, car "il fragilise les services publics et l'investissement"\*. Les points en débat sont par exemple : les budgets annexes doivent-ils être intégrés au périmètre des dépenses contraintes ? Ne vaudrait-il pas mieux raisonner en évolution de charge nette plutôt que de regarder strictement la progression des dépenses ? Les % de progression fixés dans les premiers contrats doivent-ils être revus ? Quelle sera l'année de référence des nouveaux contrats ? Il est actuellement impossible de dire ce que contiendra la 2<sup>nd</sup>e génération des contrats, mais il est très probable que la contrainte restera importante sur la capacité d'évolution des budgets des années à venir.

## **b. La réforme de la taxe d'habitation et refonte de la fiscalité locale**

La réforme de la taxe d'habitation, qui prend une place importante dans le projet de Loi de Finances pour 2020, entrera en application en 2021.

Cela est fait dans l'article 5 du PLF, actuellement en cours d'examen à l'Assemblée Nationale. Il y est confirmé la suppression totale de la taxe d'habitation sur les résidences principales en 2023. Par ailleurs, à compter de 2021 le dégrèvement issu de la LFI 2018 sera transformé en exonération, ce qui signifie que l'Etat n'aura plus à reverser les sommes aux collectivités bénéficiaires (communes, EPCI et départements). En compensation, de nouvelles ressources leur seront allouées : le foncier bâti départemental "descendra" aux communes, tandis que les EPCI et les départements se verront allouer une quote-part du produit de la TVA.

Le projet de loi de finances pour 2020 prévoit également dans son article 52 le calendrier de la réforme des valeurs locatives cadastrales des impôts dits "ménages". Ainsi, il est prévu qu'au premier semestre de l'année 2023, les propriétaires bailleurs de locaux d'habitation déclareront à l'administration les loyers pratiqués, afin de permettre aux services fiscaux d'évaluer au mieux les valeurs réelles du marché locatif et de mettre à jour les critères de classement des biens. Par suite, et avant le 1er septembre 2024, le gouvernement rédigera un rapport pour présenter sa réforme aux contribuables et aux collectivités territoriales. En 2025, des commissions locales décideront des nouveaux secteurs et tarifs qui serviront de base aux nouvelles valeurs locatives. Les nouvelles valeurs d'imposition entreraient alors en vigueur en 2026.

Enfin, Le projet de loi intègre une nouveauté "étonnante". En effet, contrairement aux années précédentes, les bases d'imposition ne seraient pas revalorisées du montant de l'inflation, ce qui devrait priver les collectivités de plusieurs centaines de millions d'euros. Cette mesure serait justifiée par des raisons techniques : « il faudrait geler pour pouvoir voir clair dans la réforme de la suppression de la taxe d'habitation ». Sur la forme, on peut s'inquiéter d'y voir une manœuvre pour atténuer le futur remboursement de la taxe d'habitation.

## **c. Les autres mesures du PLF 2020 concernant les communes**

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales dans la loi de finances 2020 se stabilisent à s'élèveront à 49,8 milliards d'euros.

### **La dotation globale de fonctionnement.**

L'enveloppe globale de la DGF voit son montant maintenu à son niveau de 2019, soit 26,802 Md€. La répartition de la DGF entre les différentes dotations qui la composent évolue toutefois légèrement.

En particulier, il est prévu une progression des dotations de péréquation (Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et Dotation de Solidarité Rurale (DSR) selon un rythme identique à celui de 2018 et 2019, à savoir + 90 M€ chacune.

Le PLF 2020 fait également état d'un besoin de financement de 122 M€ (contre 159 M€ l'an passé), afin de financer notamment la compensation des exonérations relatives à la fiscalité locale, le réabonnement du Fonds d'Aide au Relogement d'Urgence (FARU), la dotation élu local, le dynamisme du prélèvement sur recettes Corse et la dotation "titres sécurisés".

Ces différentes réallocations au sein de la DGF sont financées par des écètements de la dotation forfaitaire des communes, et par la minoration des variables d'ajustement. En 2020, les variables d'ajustement affectées seront la Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), la compensation pour perte de versement transport (VT) et les dotations dites "carrées" des départements et des régions.

### **Les bases fiscales**

Concernant les bases fiscales. Le PLF 2020 envisageait initialement de faire disparaître la revalorisation automatique des bases d'imposition de taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP). L'objectif du gouvernement était de geler les montants d'impôts collectés en 2019 afin de faciliter la détermination des compensations à verser par l'Etat au bloc communal suite à la suppression de la taxe d'habitation. Cette mesure a fait grand bruit lors de son annonce, et a notamment été contestée par le Comité des Finances Locales, puisqu'elle aurait conduit à une perte estimée à 250 M€ pour le bloc communal. En première lecture à l'Assemblée Nationale, les députés sont revenus sur cette mesure en proposant d'indexer les bases de THRP sur l'indice des prix à la consommation (soit + 0,9 %, en se référant au dernier connu : septembre 2019). Les élus locaux sont globalement satisfaits de ce revirement de position du gouvernement, mais la déconnexion ainsi introduite entre la progression des bases de THRP et les bases des autres taxes risque de poser des problèmes à l'avenir.

### **Stabilité pour les dotations de soutien à l'investissement.**

Dans la continuité des années précédentes, le PLF 2020 traduit la volonté du gouvernement de pérenniser le soutien à l'investissement des collectivités. En particulier, la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), voit son montant (570 k€) maintenu au niveau de 2018.

### **Les mesures relatives aux ressources humaines**

Le projet de loi de Finances 2020 prévoit :

- Le gel de la rémunération des fonctionnaires,
- L'exonération totale de la part salariale des cotisations sur les heures supplémentaires et complémentaires,
- Les dispositions prévues initialement au PPCR pour 2019,
- La Garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) reconduite en 2019.

#### **d. Les autres éléments de contexte.**

L'indice des prix des dépenses communales (hors charges financières) est de 1,65% en 2019 (1,47% de 2010 à 2018). Il reflète le prix du « panier » des biens et services constituant la dépense communale.

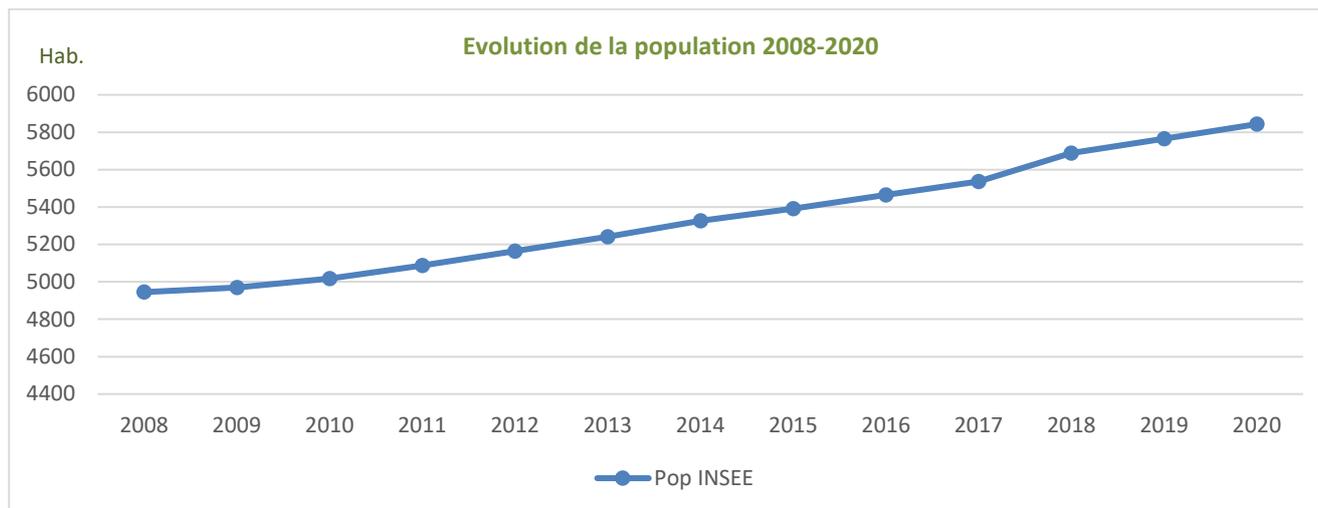
Les prix des combustibles et carburants enregistrent une hausse de 10,8% en 2019.

Les taux d'intérêt sont restés bas en 2019 alors qu'une légère hausse était annoncée. Les anticipations actuelles de taux pour 2019, prévoient une augmentation qui devrait se poursuivre jusqu'en 2022, c'est en tout cas l'hypothèse retenue dans le PLF 2020.

## ***C. Le contexte local***

Avant d'évoquer l'évolution des principaux indicateurs financiers (épargne, endettement), il convient d'identifier les éléments qui produisent des effets directs ou indirects sur le budget : la croissance démographique, les modifications de périmètres, les modes de gestion des services.

## 1. Evolution démographique de la population



**Evolution 2009-2019 : 15,25%**

ANNEE	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Projection	
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Pop INSEE	4945	4970	5017	5088	5164	5241	5326	5391	5464	5537	5688	5765	5843
Pop DGF	4916	5011	5022	5035	5059	5109	5179	5256	5330	5417	5484	5592	
Evolution Valeur	20	25	47	71	76	77	85	65	73	73	151	77	78
Evolution %	0,40%	0,50%	0,94%	1,40%	1,47%	1,47%	1,60%	1,21%	1,34%	1,32%	2,65%	1,36%	1,36%

Compte tenu de l'augmentation du nombre de logements en 2018, au 1er janvier 2019, une nouvelle hausse devrait être constatée. Cette évolution produit des effets sur celle des recettes de la ville (bases d'imposition, volume des recettes tarifaires et dotation forfaitaire). Elle doit être anticipée et prise en compte dans l'évaluation des besoins en termes d'équipements et de services.

## 2. Modifications de périmètres

En 2020, pas de modification du périmètre, il ne reste plus qu'un budget annexe « ZAC ».

## 3. Changement de mode de gestion.

En 2020, pas de modification de mode de gestion prévue.

## 4. La dématérialisation

En matière de E-dématérialisation, la commune a mis en œuvre un service dématérialisé pour le règlement des prestations périscolaires (cantines, Alsh...) et de l'école de musique avec une chaîne de facturation automatisée sur l'ensemble du processus.

Elle a également procédé à la mise en œuvre d'un guichet unique de réservation des inscriptions au service enfance. La dématérialisation a encore progressé en 2019 notamment dans le domaine comptable et financier : la chaîne comptable des titres et des mandats, la transmission des budgets au contrôle de légalité et en trésorerie.

## II - LES INDICATEURS FINANCIERS DE LA COMMUNE

### A. L'analyse de la section de fonctionnement

La section de fonctionnement est marquée en 2019 par une augmentation des recettes (5.65%) – hors la recette exceptionnelle de 958 675 € provenant de la vente de terrain sur la ZAC Laiterie ; et une augmentation des dépenses (+5,20%). Sur la période 2014-2019, en moyenne le rythme d'évolution des dépenses est devenu légèrement supérieur à celui des recettes. Il a fallu adapter les services à l'évolution de la population sans pour autant bénéficier encore des recettes fiscales des nouvelles constructions dont l'impact commence à se mesurer en 2019 et se poursuivra sur les années à venir. Néanmoins, il faudra à l'avenir contenir cette progression des dépenses pour maintenir une marge d'autofinancement suffisante. En 2018, la CAF Brut représentait 270 euros par habitant alors que la moyenne de la strate par habitant est de 192 euros.

Le contexte économique national invite les collectivités à rester très prudentes dans l'estimation de leurs recettes. Il serait raisonnable d'envisager une augmentation modérée des ressources communales, en prenant comme hypothèse :

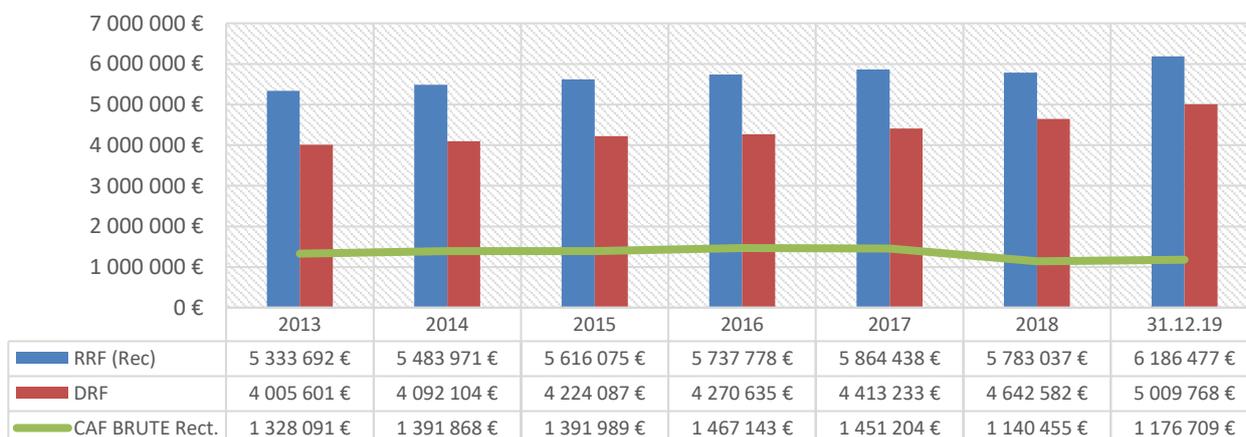
- La stabilité des taux d'imposition des contributions directes au niveau communal ;
- Une légère augmentation des produits fiscaux par l'effet des bases (constructions nouvelles, changement de destination ...) ;
- Une baisse des concours financiers de l'État et des partenaires.
- 

#### Evolution 2014-2019 des recettes et des dépenses de fonctionnement



RRF 2018 et CAF BRUTE 2018 : Les montants comprennent une recette exceptionnelle 2018 (vente de terrain ZAC Laiterie) de 958 675 €.

#### Evolution 2014-2019 des recettes et des dépenses de fonctionnement - hors recette exceptionnelle de 2018



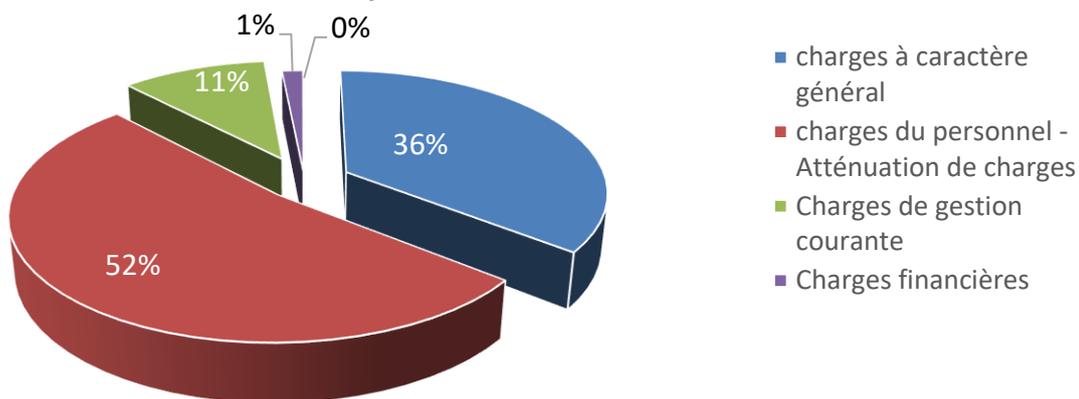
### ■ L'analyse des dépenses de fonctionnement

Des charges de fonctionnement en évolution pour faire face à l'évolution de la population et des services associés. Mais une augmentation maîtrisée des charges : en moyenne + 3,82 % par an entre 2014 et 2019. Ainsi en 2018, le poids des charges représente 991 €/habitant alors que la moyenne de la strate par habitant est de 1 029 euros.

Estimation

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
DRF €	4 005 601	4 092 104	4 224 087	4 270 635	4 413 233	4 642 582	5 009 768
Evolution	4,07%	2,16%	3,23%	1,10%	3,34%	5,20%	7,91%

### La structure 2019 des dépenses réelles de fonctionnement au 31/12/2019

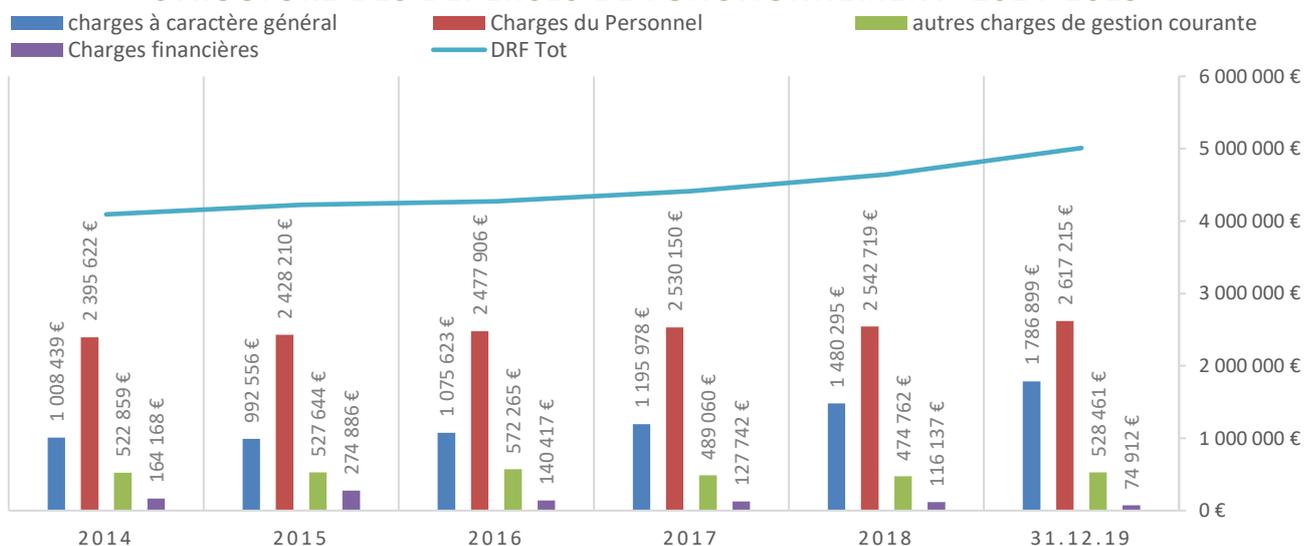


Atténuation de charges : 1 448 €

Dépenses réelles de fonctionnement		Estimation 2019	Part des Dép. fonct.
Charges à caractère général	011	1 786 899 €	35,67 %
Charges de personnel (- atténuation de charges)	012	2 615 766 €	52,24 %
Charges de gestion courante	65	528 461 €	10,55 %
Charges financières	66	74 912 €	1,50 %
Charges exceptionnelles	67	2 281 €	0,05 %
<b>Total</b>		<b>5 008 319 €* </b>	

\*Hors Atténuation de charge : 1 448 €

### STRUCTURE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2014-2019



Pourcentage d'évolution des différents postes de dépenses

	Charges à caractère général	Charges du Personnel	Autres charges de gestion courante	Charges financières	DRF Total
<b>2014</b>	-5,22%	3,96%	8,47%	6,65%	2,17%
<b>2015</b>	-1,57%	1,36%	0,92%	67,44%	3,23%
<b>2016</b>	8,37%	2,05%	8,46%	-48,92%	1,02%
<b>2017</b>	11,19%	2,11%	-14,54%	-9,03%	3,34%
<b>2018</b>	23,77%	0,50%	-2,92%	-9,08%	5,20%
<b>2019</b>	20,71%	2,93%	11,31%	-35,5%	7,91%
<b>Moyenne 2014-2019</b>	<b>9,54%</b>	<b>2,15%</b>	<b>1,95%</b>	<b>-4,74%</b>	<b>3,8%</b>

### **Les charges de personnel (012)**

La commune s'est engagée depuis plusieurs années dans un processus d'optimisation de ses ressources humaines tout en maintenant un service public de qualité.

La masse salariale a ainsi connu ces dernières années une évolution maîtrisée, malgré des mesures nationales coûteuses. Cette tendance est à mettre en relation avec l'évolution des effectifs au travers de réorganisation des services, de professionnalisation des agents, de mise en place d'outil et de nouveaux modes de gestion (ex. : plan de gestion différencié des espaces verts) avec l'objectif d'allier optimisation, performance et bien-être au travail.

Les charges de personnel évoluent régulièrement, notamment sous l'effet mécanique du Glissement Vieillesse Technique (GVT), la GIPA, la revalorisation du RIFSEEP, les cotisations patronales et de la hausse des caisses de retraite CNRACL (pour rappel : la progression de la composante prix des dépenses de personnel est d'environ 2%).

Pour la commune de La Chevrolière, on note depuis 5 ans (2014-2018) une évolution moyenne des charges de fonctionnement de + 3 % par an, ce qui traduit une volonté de maîtriser ce poste budgétaire. Et notamment le poste principal en volume : charges du personnel qui évoluent sur les 5 dernières années en moyenne de 2,15% par an. Pour la commune, un taux de charges de personnel à 52,24% en 2019 (57,33% en 2017), ce qui traduit le volume des services publics offerts aux Chevrolins, en partie assurée en régie directe. La moyenne de la strate se situe autour de 56%.

### **Charges à caractère général (011)**

Elles se répartissent en achats, entretien et réparation, services extérieurs, etc.

Pour la commune, un taux de charges de gestion courante représente 35,67% des dépenses de fonctionnement en 2019. Pour un montant de 1 786 899 € en 2019. Ce chapitre marque une augmentation sur l'exercice 2019. Cette augmentation est due, premièrement, à une augmentation des achats : énergie, combustible, carburants, alimentation pour environ 100 000 €. Puis à l'externalisation de certaines prestations (entretien des espaces verts) à hauteur de 82 000 €.

Un transfert de ligne budgétaire sur demande du TP (du 65738 vers le 605) concernant des effacements de réseaux pour 42 000 €.

Et enfin par une attention particulière sur la maintenance et l'entretien du patrimoine communal (voiries et bâtiments).

### **Autres charges de gestion courante (65)**

Il s'agit des subventions au budget annexe (CCAS...) et aux associations.

Pour la commune, un taux de charges de gestion courante représente 10,55% des dépenses de fonctionnement en 2019. Pour un montant de 528 461 € en 2019.

Ce chapitre est marqué par une diminution sur les exercices 2017 (-14,54%) et 2018 (-2,92%).

## Charges financières (67)

Le taux de charges de gestion financière représente 1,50% des dépenses de fonctionnement en 2019. Ce chapitre est marqué par une diminution sur les exercices de 2018 (-9,08%) et 2019 (-35,5%).

### ▪ L'analyse des recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement ont connu une augmentation entre 2014 et 2019. Cependant, en 2014-2018, l'augmentation se réduit passant de 2,82% en 2014 à 2,21% en 2017. Cela traduit l'impact financier des baisses de dotations forfaitaires de la DGF.

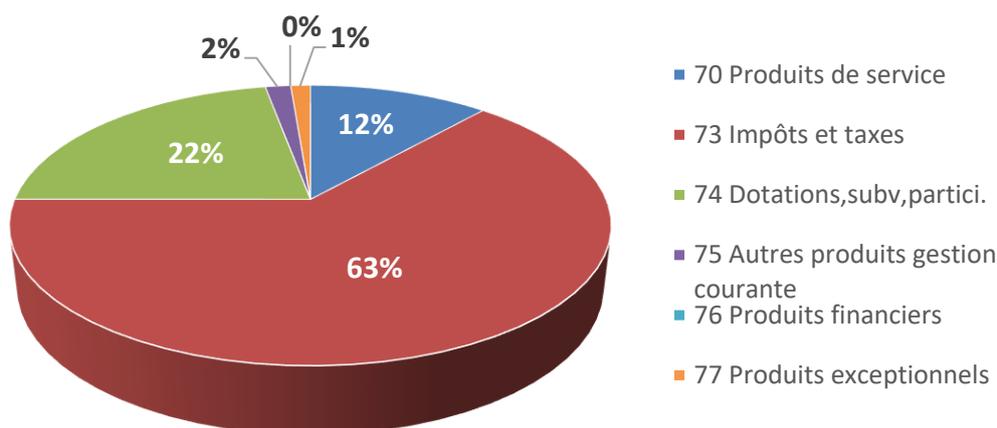
Pour autant en 2018, les produits de fonctionnement représentent 1 228 €/habitant alors que la moyenne de la strate par habitant est de 1 171 euros.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
RRF €	5 483 971 €	5 616 075€	5 737 778€	5 864 438€	6 741 712€*	6 186 477€
Evolution	2,82 %	2,41 %	2,17%	2,21%	14,96%	-8,24%

Estimation

\* RRF 2018 : Il faut tenir compte d'une recette exceptionnelle (vente de terrain ZAC Laiterie) : 958 675 €.

### Structure des recettes réelles de fonctionnement 2019



## Les dotations (74)

En 2019, les dotations (dont la DGF) représentent 15,27 % des recettes réelles de fonctionnement soit 888 674 €. Ces dernières sont calculées sur une population inférieure de 8% par rapport à la population INSEE, elle-même minorée par rapport à la réalité.

Après une baisse des dotations forfaitaires de la DGF sur 2015/2017, on observe une stagnation en 2018 et 2019. Cependant, en perte cumulée, cela représente un manque à gagner pour la commune de 1 246 747 €.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
DGF €	765 179	667 347	564 532	515 379	517 001	519 015
Evolution	-4,26%	-12,79%	- 15,79 %	- 8,71 %	0,31%	0,39%
Perte cumulée	-34 021	-131 853	-234 668	-283 821	-282 199	- 280 185

-1 246 747 €

### Les participations diverses (74)

L'augmentation de la fréquentation dans les services du pôle Familles, engendre une augmentation de la participation de la CAF au titre du contrat enfance et des prestations de services. En 2017, la participation est de 219 554 €, 205 407 € en 2018 et 294 289 € en 2019.

### Les produits des services (70)

Les produits des services évoluent favorablement et de manière régulière. Les tarifs évoluent en moyenne de 2% par an. Le nombre d'utilisateurs augmente régulièrement notamment dans les services du pôle familles. Exemple du restaurant scolaire : en 2019 : 592 repas/jour (554 en 2018 soit + 6,86%) Nombre d'enfants inscrits à l'accueil périscolaire/ALSH : en 2016, 433 enfants et 495 en 2017 (+14%). Les produits des services s'élèvent à 700 000 € en 2019 soit une évolution de 2,58% entre 2018 et 2019. Soit 11,46 % des recettes réelles de fonctionnement.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Produits des services €	516 940	554 885	576 452	615 760	682 621	700 201
Evolution	4,55%	7,34%	3,88 %	4,62%	10,86%	2,58%
Hausse Moy. Des tarifs	+2%	+2%	+2%	+ 2%	+ 2%	+2%

Estimation

2018 : Sur 682 621 € dont 538 000 € (79%) = Participation du pôle enfance, jeunesse et restaurant scolaire.

### Les droits de mutation (73)

Les droits de mutation évoluent favorablement mais de manière irrégulière. Après une baisse en 2016, les droits de mutation connaissent une très forte hausse en 2017 et 2019.

Ils s'élèvent à 332 011 € en 2019. Soit 5,43 % des recettes réelles de fonctionnement.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Droit de mutation	160 565	196 673	163 827	279 370	273 279	332 011
Evolution	12,74%	22,49%	- 16,70%	62,28%	- 4,93%	21,49%

Estimation

### La fiscalité intercommunale (73)

18,06% des recettes réelles de fonctionnement proviennent de la fiscalité reversée par la Communauté de communes de Grand Lieu (1 103 261 € versés en 2019).

Au travers de l'attribution de compensation, la dotation de solidarité et le FPIC.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Attribution de compensation	590 801	590 801	590 801	496 811	496 811	496 811
Dotation de solidarité	521 646	498 488	470 888	470 888	470 888	470 888
FNGIR	18 814	18 814	18 814	18 814	18 794	18 794
FPIC	72 519	98 182	121 762	116 755	116 768	116 768
<b>Total</b>	<b>1 203 780 €</b>	<b>1 206 285 €</b>	<b>1 202 265 €</b>	<b>1 103 268 €</b>	<b>1 103 261€</b>	<b>1 103 261€</b>
	-0,60%	0,21%	-0,33%	-8,23%	0,0%	0,0%

Estimation

### La fiscalité directe locale (73)

Les produits de la fiscalité depuis 2011 évoluent favorablement et de manière régulière.

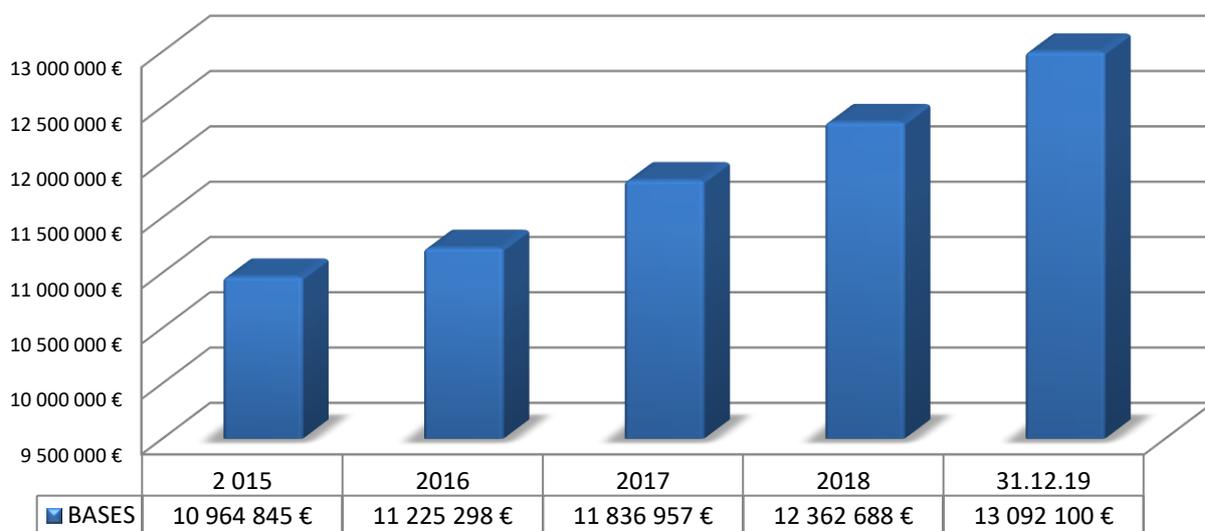
Ils s'élèvent à 2 348 609 € en 2018. Soit 40,95 % des recettes réelles de fonctionnement.

Compte- tenu du délai entre l'imposition d'un bien et son occupation, il en résulte un décalage de perception de recette pour la collectivité.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Produit des Contrib. directes	1 978 042	2 061 500	2 292 174	2 234 565	2 348 609	2 501 859
Evolution	3,45%	4,22%	11,19%	-2,51%	5,10%	6,53%

Estimation

### Evolution 2014-2019 des bases fiscales (strate 5 000- 10 000 hab)



L'augmentation du produit fiscal est essentiellement due à la croissance dynamique des bases fiscales sur la commune car les taux sur les bases nettes n'ont pas connu de hausse depuis 2011. L'évolution 2014-2019 des bases fiscales est de 25,24 %.

Les taux de fiscalité pour La Chevrolière sont dans la moyenne de ceux observés dans la strate.

		2018									
	La Chevrolière 2011-2018	Moy. de la strate	Moy. de la strate	St Phil.	PSM	Geneston	Montbert	St Colomban	St Lumine	La Limouzinière	Le Bignon
Hab	5484	3500-5000	5000-10000	9019	5807	3679	3139	3353	2151	2417	3730
TH	17,76%	14,29%	15,21%	20,25%	21,90%	21,07%	18,50%	21,82%	18,02%	17,95%	12,50%
TFB	18,93%	18,89%	20,88%	22,20%	30,41%	17,05%	18,50%	19,07%	17,72%	16,46%	12,50%
TFNB	50,02%	49,42%	52,84%	64,96%	80,62%	54,08%	51,17%	56,99%	58,42%	49,65%	40,00%

### Evolution 2014-2019 de la fiscalité par rapport à la strate



Sur la période 2014-2019, le poids de la fiscalité de La Chevrolière est inférieur à la moyenne de la strate. Ainsi en 2019, il représente 447 €/ habitant à La Chevrolière contre 488 € pour la moyenne de la strate. Aux vues de ces éléments, la commune conserve des marges de manœuvre en matière de fiscalité par rapport aux communes de la même strate, ce qui traduit une économie fiscale annuelle pour les contribuables Chevrolins.

### ■ La situation de l'épargne

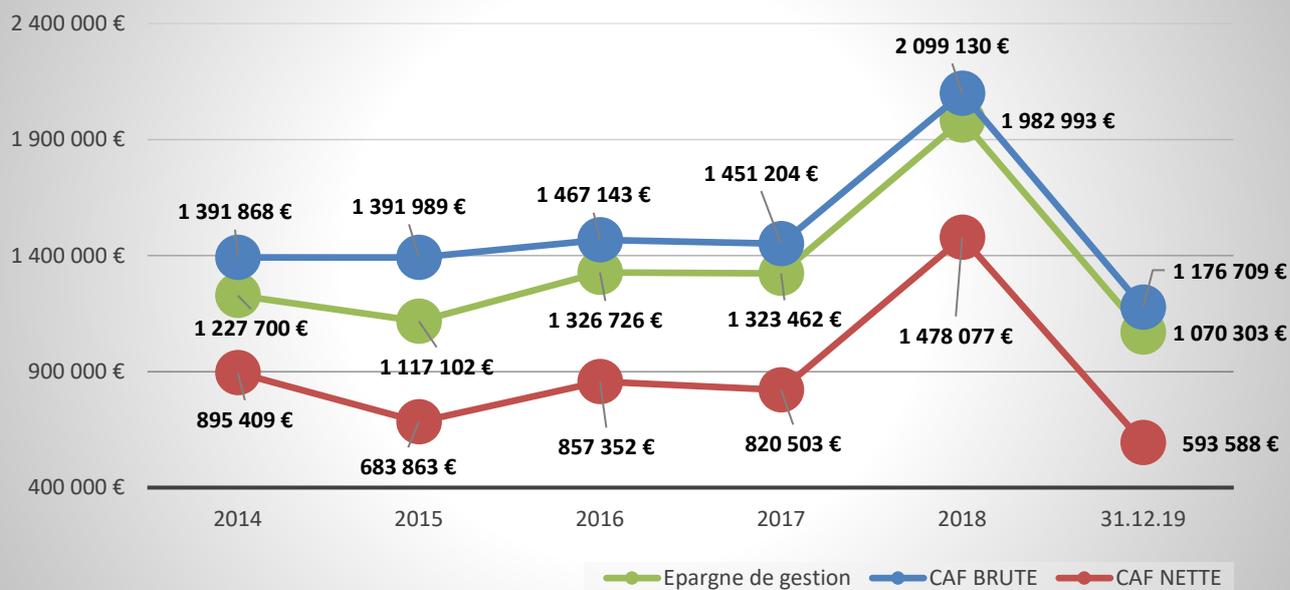
Pour rappel, l'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice. Elle s'assimile à la « Capacité d'autofinancement » (CAF) utilisée en comptabilité privée. L'épargne brute correspond au flux dégagé par la collectivité sur ses dépenses de fonctionnement pour rembourser la dette et/ou investir.

Le **taux d'épargne brut**, indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir). Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Il est de 19 % en 2019. *Le seuil d'alerte se situe en dessous de 20 %.*

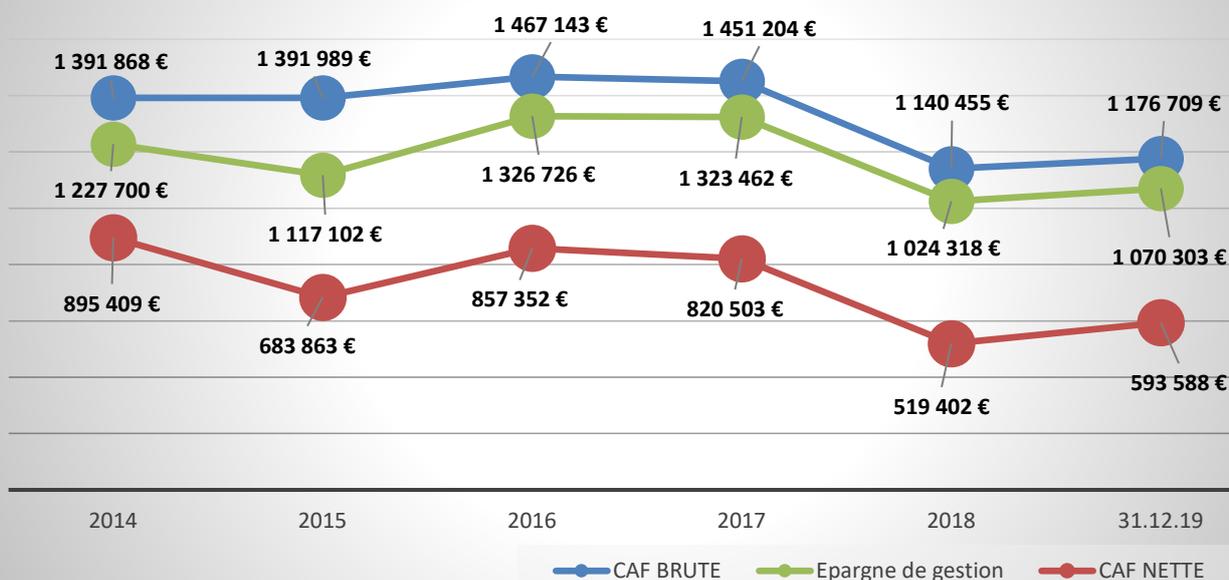
L'**épargne nette** en 2019 (environ 410K€ - hors recettes exceptionnelles) soit 9,72%. Une épargne nette moyenne sur la période de 15,43 % entre 2014 et 2019. *Le seuil d'alerte se situant en dessous de 10 %.*

L'objectif du maintien d'une épargne nette positive au cours de ce nouveau mandat reste prioritaire et conditionné par une maîtrise rigoureuse des dépenses communales. Cette situation permettra des marges de manœuvre en termes d'endettement.

### Evolution 2014-2019 de l'Epargne gestion, Epargne brute et Nette



### Evolution 2014-2019 de l'épargne Brute, de gestion et Nette -hors recettes exceptionnelles 2018



**Rectification de la RRF 2018 sans la recette exceptionnelle (vente de terrain ZAC Laiterie) : 958 675 €.**

En 2019, une stabilisation de la CAF brute et de la CAF nette après la baisse de 2018. 2018 a été marquée par une « stagnation » des recettes fonctionnement alors que les dépenses de fonctionnement ont continué à progresser pour faire face aux nouveaux services proposés sur la commune. 2019 a permis de maîtriser cette tendance ce qui se traduit par une épargne de gestion qui progresse à nouveau en 2019.

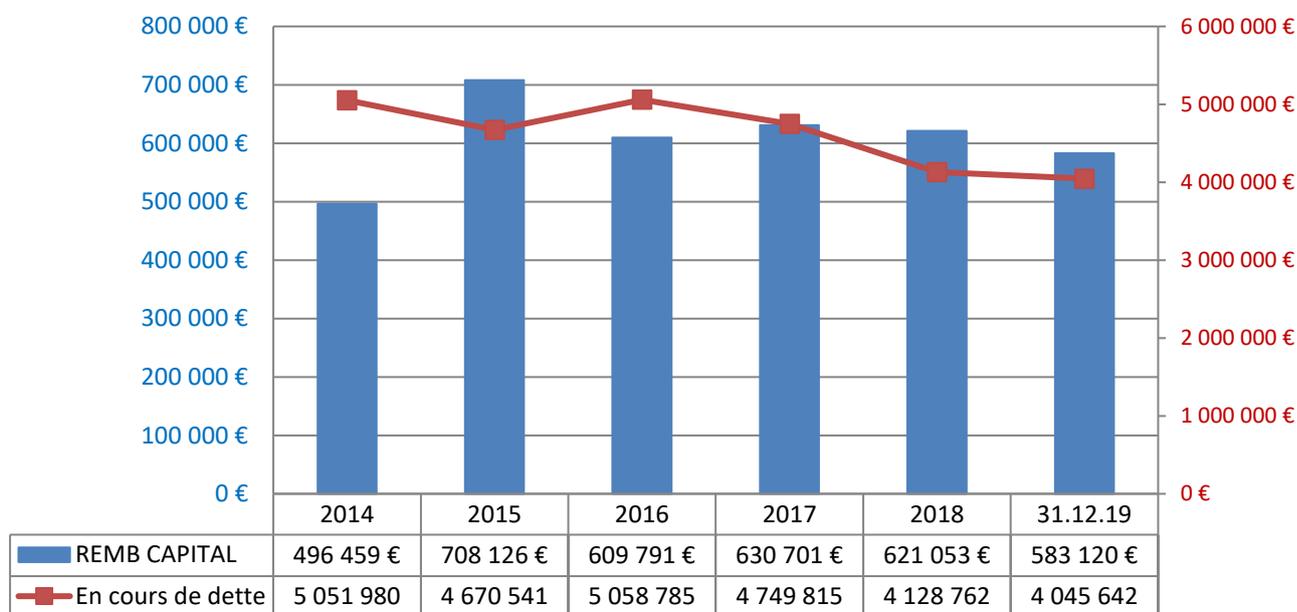
## ▪ La situation de la dette

Encours de dette en 2018 : 4,12 M€ et estimé à 4,04 M€ pour 2019.

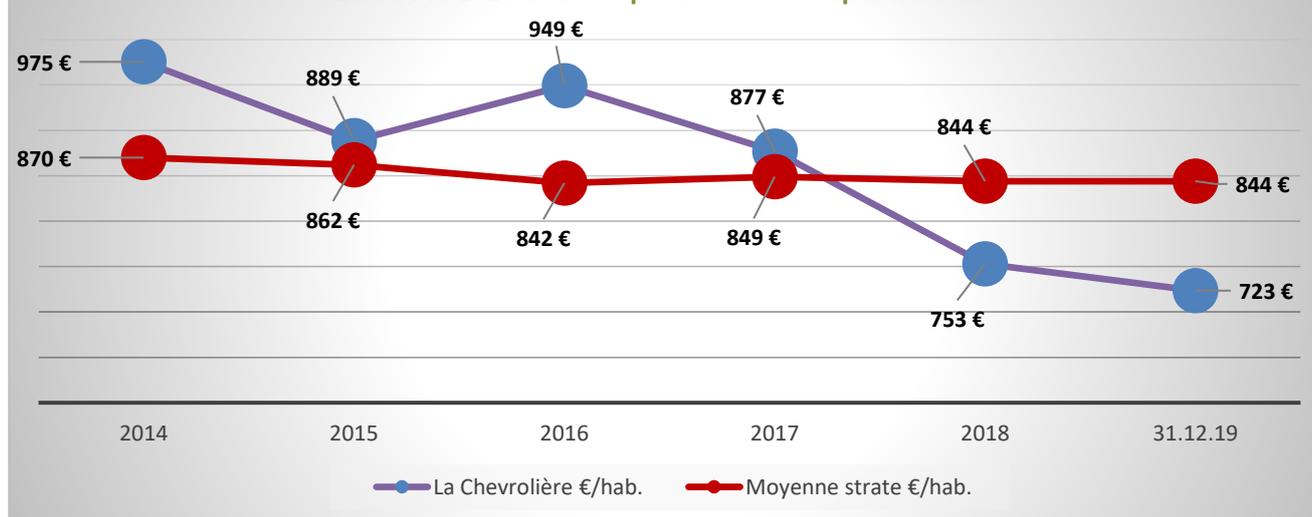
Montant du capital remboursé en 2019 : 583 120 euros.

L'encours de dette par habitant (723 € en 2019) est inférieur à la moyenne observée dans les communes de même taille (844 €/hab.).

Evolution 2014-2019 de l'encours de la dette et du remboursement du capital

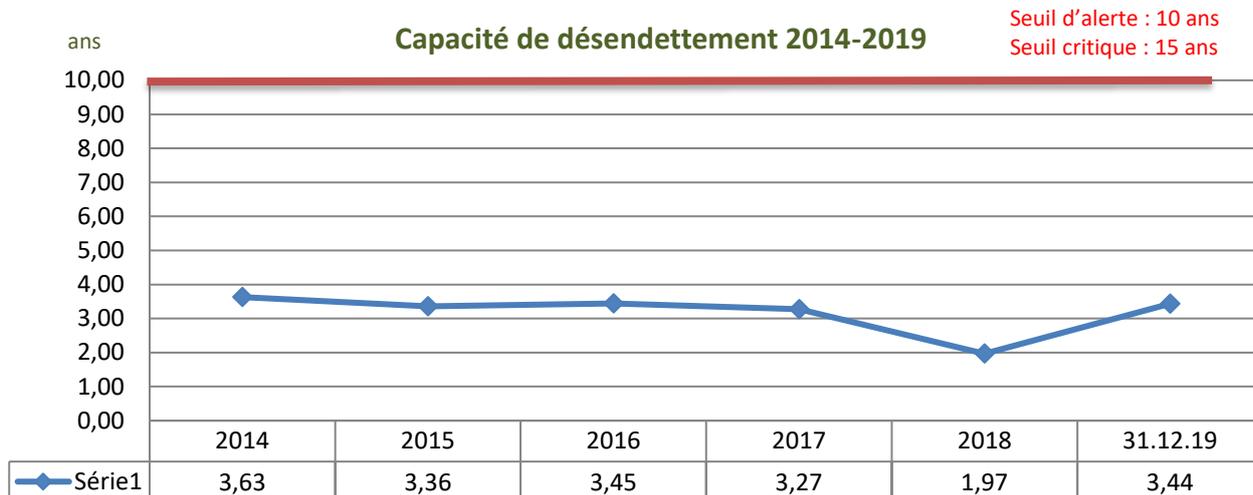


Evolution 2014-2019 du poids de la dette par habitants



La capacité de désendettement mesure le nombre d'années qu'il faudrait à la commune pour rembourser son encours de dette en y affectant la totalité de l'épargne brute. Ce ratio est un indicateur de solvabilité. Cette capacité est considérée comme bonne en dessous de 3 ans, moyen de 5 à 7 ans et critique au-dessus de 10 ans.

Le délai de désendettement affiche un indice de 3,44 années en 2019 (1,97 en 2018).



**RRF et CAF brute 2018 comprenant une recette exceptionnelle (vente de terrain ZAC Laiterie) : 958 675 €.**

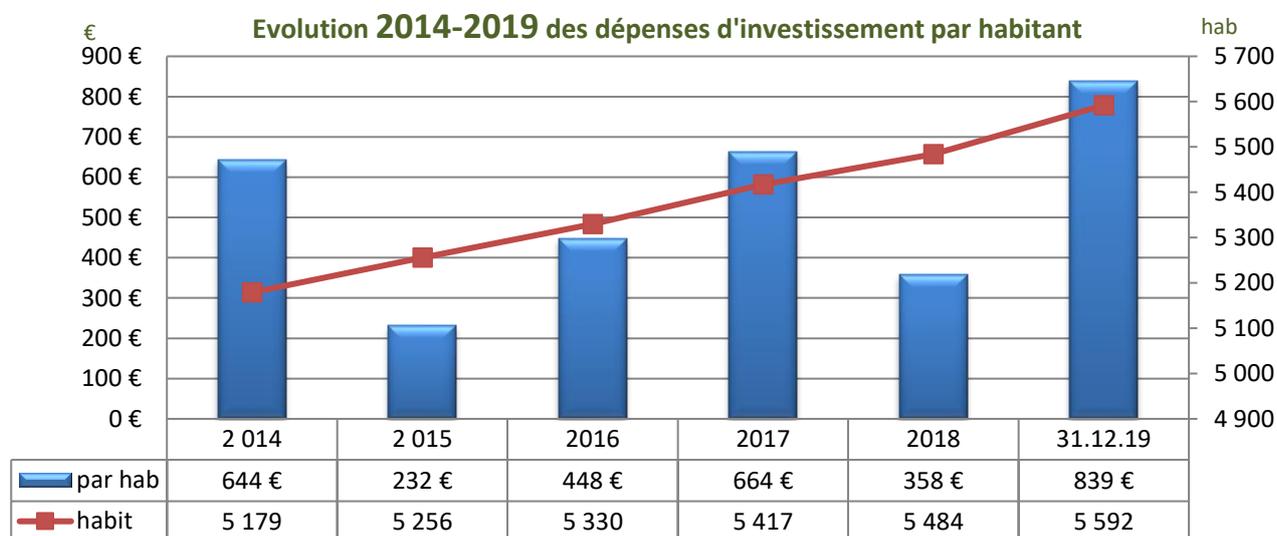
Pour la commune, ce ratio est relativement stable entre 3 et 4 ans. Cet indicateur est bon et permet d'envisager une capacité d'autofinancement suffisante pour permettre la mise en œuvre et le financement d'un programme pluriannuel d'investissement tout en garantissant la pérennité d'un service public de qualité. La structure de la dette (durée de vie moyenne inférieure à 5 ans) se traduit par une charge importante de remboursement du capital, ce qui impacte l'épargne nette mais permet un désendettement rapide.

## B. L'analyse de la section d'investissement

### ■ L'analyse des dépenses d'investissement

Pour la commune, entre 2014 et 2019, les dépenses d'investissement s'élèvent à 17,6 M€. Cela représente une moyenne de 839 € par habitant contre 436 € par habitant pour la moyenne de la strate.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dép. invest €	3 382 486	2 174 399	2 906 775	4 316 047	2 731 915	5 514 219
Dép. d'équipt	3 336 793	1 222 017	2 386 777	3 595 286	1 960 787	4 692 082



## ▪ L'analyse des recettes d'investissement

Des recettes fluctuantes liées aux dépenses d'investissement réalisées mais avec un décalage :

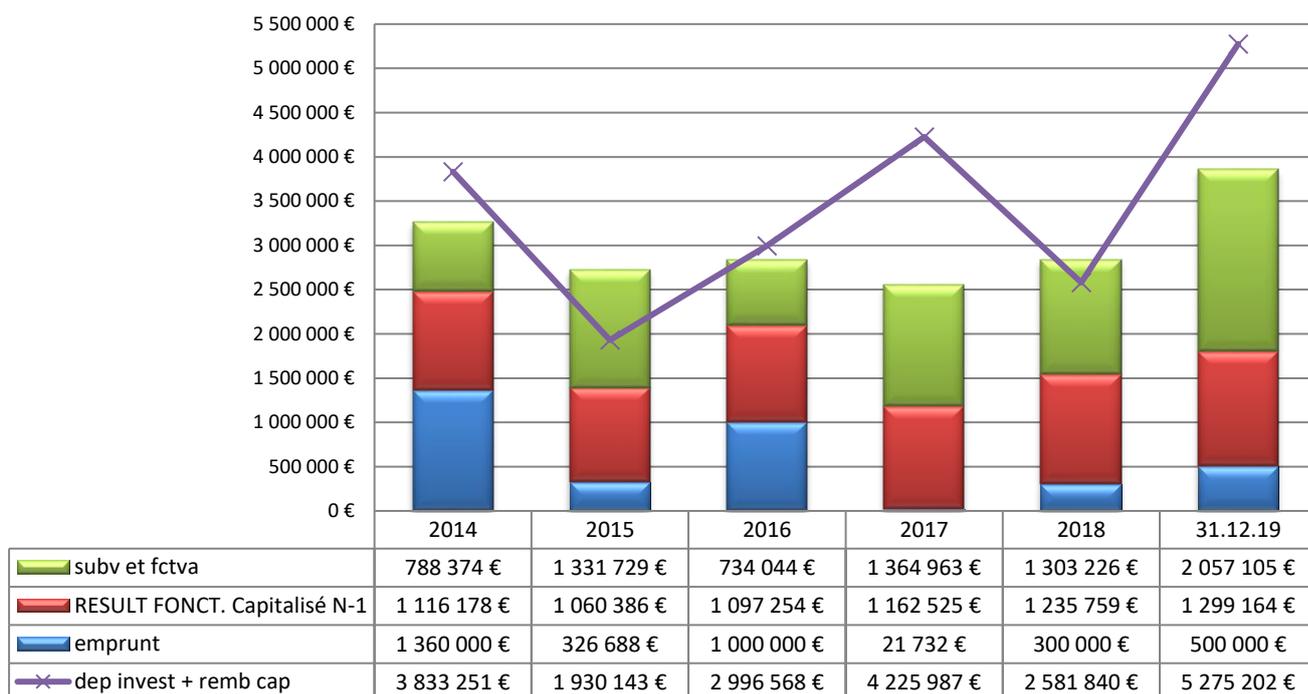
- Le FCTVA représente 2,93%. La moyenne se situe à 12%.
- Les subventions représentent 22,12%. La moyenne se situe à 11%.

Une part importante des moyens de financement sur la période 2014-2019 : 41% (autofinancement) et 18,04% (emprunt). 3,5 M€ empruntés sur la période 2014-2019. Sur cette même période : 3,6 M€ de remboursement du capital et 898 262 € de remboursement des intérêts. Un excédent de fonctionnement de 1,29M€ en 2019. Une moyenne sur la période de 39,56 % d'autofinancement, la moyenne des collectivités se situant autour des 30 %

En 2018, les ressources d'investissement représentent 754 €/habitant alors que la moyenne de la strate par habitant est de 433 euros.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Recette. invest €		3 218 850	3 239 522	2 939 486	4 135 442	3 588 173

Evolution 2014-2019 du financement des dépenses d'investissement



## III - LES ORIENTATIONS 2020

### **A. Les axes d'action 2020 de la commune**

L'exécution du budget de l'année 2019 et les orientations pour le budget 2020, confirment la volonté de la municipalité :

- d'insuffler une dynamique communale par la poursuite des actions conduites depuis 2008,
- d'améliorer la vie au quotidien des Chevrolins en leur proposant des services publics de qualité et en valorisant leur cadre de vie,
- de valoriser l'image de La Chevrolière et d'en accroître le rayonnement par une ambition culturelle, sportive, associative, économique (soutien au commerce de proximité) et sociale renouvelée,
- de maîtriser l'ensemble des coûts de fonctionnement afin d'avoir les marges de manœuvre nécessaires au financement d'opérations et d'équipements structurants cruciaux pour La Chevrolière.

Ce contexte de raréfaction des ressources financières exigera donc une gestion municipale toujours plus rigoureuse des deniers publics. En 2020, compte tenu de la progression démographique, de l'évolution inhérente des services à la population et de certaines décisions gouvernementales, les dépenses de fonctionnement devraient croître, malgré l'effort continu de maîtrise des charges.

Les recettes devraient progresser du fait de la dynamique fiscale en place. Et la croissance des dépenses de fonctionnement devra être stabilisée pour maintenir une capacité d'autofinancement suffisante afin de permettre un financement de nos dépenses d'équipement à venir sur 2020.

### **B. Hypothèse sur les recettes de fonctionnement**

- **La dotation globale de fonctionnement.**  
Pour la commune, cela représente 8,94% des recettes réelles de fonctionnement.  
Cette recette est de 0,51 M€ en 2019.  
Entre 2014 et 2019, cela représente une perte de 1 246 747 euros.  
*Pour 2020, l'hypothèse d'une stabilité de cette recette est retenue.*
- **Une stabilité des produits provenant de la fiscalité reversée par l'intercommunalité.**  
Pour la commune, cela représente 18,06 % des recettes réelles de fonctionnement.  
Cette recette est de 1,10 M€ en 2019. Pas de transfert de compétence prévu en 2020.  
L'attribution de compensation restera stable en 2020.
- **Une légère baisse de la Dotation de solidarité communautaire et du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal - FPIC**  
Après une hausse constante jusqu'en 2016 pour atteindre 121 762 €, en 2017. En 2019 le FPIC se stabilise à hauteur de 116 768 €. *Pour 2020, l'hypothèse d'une stabilité de cette recette est retenue.*

- **Recettes fiscales directes dynamiques :**

L'évolution physique des bases fiscales est dynamique (+25,24% sur 2014-2019) : sans évolution des taux, le produit fiscal a évolué en moyenne de +4,66 % par an entre 2014 et 2019.

*Pour 2020, l'impact de la production de logement neuf en 2018-2019 sur la commune devrait faire encore évoluer positivement les bases fiscales.*

- **Evolution des droits de mutation.**

Concernant les droits de mutations, ils sont très sensibles au marché immobilier. Après une forte progression en 2017, une légère baisse est constatée en 2018 mais la recette reste élevée (impact de la délivrance des ADS sur les deux ZAC). Pour la commune, cette recette est de 332 011 € en 2019.

*Pour 2020, une recette de même niveau est attendue.*

- **Evolution des produits de service.**

Pour la commune, cela représente 11,46% des recettes réelles de fonctionnement.

Cette recette est de 0,70 M€ en 2019 avec une évolution de 2,58%. L'objectif est une politique tarifaire modérée reposant sur le partage de l'effort entre les contribuables, les usagers et les professionnels.

*Pour 2020, cette recette devrait continuer à évoluer positivement.*

- **Les autres produits.**

La CAF continue d'accompagner notre politique en direction des familles.

En 2019, il est de 294 289 €.

*Pour 2020, une recette de même niveau est attendue.*

### **Le choix d'une stabilité des taux d'imposition pour 2020, traduction d'une stratégie fiscale pragmatique.**

Malgré la diminution des dotations de l'Etat engagée depuis 2014, la municipalité s'est systématiquement refusée durant ces six exercices à faire le « choix de la facilité » qui aurait consisté à absorber l'intégralité ou même la majorité de la diminution des dotations de l'Etat par le biais de hausses de la fiscalité des ménages due par les contribuables Chevrolins.

En 2020, il sera donc proposé au Conseil municipal d'approuver une stabilité des taux d'imposition par rapport à 2019. La municipalité prévoit, pour la 10ème fois, de ne pas augmenter les taux d'imposition (taux inchangés depuis 2011).

## **C. Hypothèse sur les dépenses de fonctionnement**

Le budget 2020 verra la poursuite d'une dynamique de gestion rigoureuse qui paraît indispensable pour préserver l'autofinancement de la commune et sa capacité à investir et à soutenir l'économie dans les années qui viennent. Toutefois, il verra également une adaptation de nos services à l'évolution de notre commune (+ 3,82% de moyenne par an depuis 2014) et son patrimoine (Pôle enfance...) qui impacte le besoin de service public.

En 2020, la commune va continuer d'assurer l'entretien des bâtiments communaux et poursuivra son programme de mise en accessibilité (ADAP).

Elle poursuivra également ses efforts pour le maintien de services de qualité auprès de la population :

- **le renforcement de l'offre de services en direction des familles** (petite enfance, enfance et vie scolaire). Développement et optimisation de l'offre à travers le programme d'action qui découle du projet éducatif local « Ma ville, ma famille ».
  - ✓ Lancement des travaux de rénovation et d'agrandissement du pôle enfance,
  - ✓ Lancement d'une réflexion sur l'extension de l'école élémentaire (neuf ou réhabilitation).
- **la pérennisation de l'offre de services en direction de la Jeunesse.**
- **la participation active de la commune lors d'animations culturelles diverses** : la fête des pêcheurs, les Rives en fête, le printemps des poètes et la saison culturelle au Grand Lieu. Poursuite du partenariat sur la mise en réseau de nos équipements culturels, reconnu comme pôle culturel structurant du territoire.
- **le soutien à la vie associative (culturelle, sportive et sociale)** : maintenance des équipements culturels et sportifs, mise à disposition des équipements municipaux, subventions, aides logistiques et techniques.
  - ✓ Poursuite des travaux pour la réalisation de la salle des raquettes,
  - ✓ Entretien des équipements culturels et sportifs (Grand Lieu, complexe sportif),
  - ✓ Entretien des équipements sportifs et culturels.
- **La poursuite d'achats groupés avec la CCGL.**
- **L'amélioration du cadre de vie :**
  - ✓ Suite au diagnostic voirie mis en œuvre en 2018, le plan d'actions sera poursuivi en 2020 concernant la réfection et la maintenance de la voirie,
  - ✓ Le diagnostic accessibilité de la voirie (PAVE) sera remis à jour pour une poursuite des travaux de mise en accessibilité,
  - ✓ Renouvellement de la signalétique, curage de fossés, sécurité des liaisons et des voiries, comprenant la sécurisation de la traversée de La Buchetière,
  - ✓ Lancement des travaux pour la réhabilitation du village de Passay,
  - ✓ Embellissement des entrées de bourg.

### **Les hypothèses pour 2020 :**

- **Stabiliser les charges de personnel (012) :**

Le pilotage rigoureux de la masse salariale mené depuis plusieurs années se poursuivra en 2020 (audit, réorganisation, mutualisation des services, etc.). Il n'est pas prévu d'augmentation d'effectifs en 2020, sauf renfort pour la croissance d'activité. Le remplacement d'un départ en retraite sera assuré.

Pour 2020, l'évolution prendra en compte :

- Stabilisation du point d'indice,
- l'augmentation annuelle du SMIC,
- le glissement vieillesse technicité,
- l'augmentation de la CSG, qui devrait être en partie compensée mais les modalités ne sont pas encore connues,

- l'augmentation en lien avec le protocole parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR),
- l'augmentation découlant de la Garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA),
- L'accroissement de la population qui engendre une extension des services à la population. Pour le Pôle Familles, cela nécessite d'ajuster les effectifs en fonction pour notamment répondre au taux d'encadrement.

*L'objectif 2020 : Dans un contexte d'augmentation de la fréquentation des services : le pôle enfance (Multi-accueil, Accueil périscolaire, ALSH, restaurant scolaire...), la médiathèque ...il faudra poursuivre la maîtrise des charges de personnel tout en faisant évoluer l'organisation afin de l'adapter au mieux aux besoins de notre commune qui ne cessent d'évoluer et de grandir (5 589 hab. en 2019 contre 5 241 en 2011). La recherche d'une mutualisation avec l'organisation de groupements de commandes devrait permettre d'atteindre cet objectif. Enfin, pour la municipalité, cette rationalisation de la dépense communale en matière de ressources humaines ne doit pas se réaliser au détriment des agents municipaux et de la qualité du service public. Aussi, ces derniers ont pu bénéficier notamment :*

- *du maintien de l'effort réalisé en matière de formation et de professionnalisation des agents,*
- *du maintien des démarches visant à l'«amélioration de la qualité de vie au travail » et en matière d'hygiène et sécurité.*

Conscient que le maintien d'un dialogue social de qualité est indispensable aux réorganisations en cours et permettra d'accompagner au mieux les mutations à venir.

- **Stabiliser les charges à caractère général (011)**

En 2019, elles représentaient 1,78 millions d'euros.

Elles regroupent : les achats courants, les services extérieurs, les frais d'énergie...

C'est le second poste de dépenses du budget de fonctionnement.

La poursuite de la politique de mutualisation et de rationalisation des achats constituera de nouveau une priorité en 2020.

*L'objectif 2020 : Dans un contexte continue d'amélioration des services alors que la commune se développe, une maîtrise de ce poste budgétaire sera recherchée malgré une hausse du coût de l'énergie, des denrées alimentaires (fréquentation du restaurant scolaire en hausse).*

- **Stabiliser les autres charges de gestion courante (65)**

En 2019, elles représentaient 0,52 millions d'euros.

Ce chapitre intègre entre autres les indemnités et cotisations des indemnités des élus et le versement des subventions aux différentes associations et autres organismes, y compris le CCAS.

*L'objectif 2020 : Maintenir le degré de maîtrise de ce poste de dépenses afin de préserver le niveau de son soutien au tissu associatif et au CCAS.*

- **Stabiliser les charges financières (66)**

Elles devraient globalement diminuer légèrement par rapport à 2017, en raison du principe même du remboursement des emprunts. En 2019, elles s'élèvent à 74 912 €.

*L'objectif 2020 : Maintenir ce niveau de charges financières.*

L'objectif du maintien de l'autofinancement constitue l'enjeu essentiel compte tenu de la situation actuelle. Cet autofinancement nécessitera un effort collectif pour garantir un niveau nécessaire d'investissement.

Cette rigueur se fait dans le souci constant de moderniser et d'améliorer l'offre de services rendus à la population. Mais également, dans l'esprit de poursuivre notre soutien au tissu associatif et au CCAS.

## **D. Hypothèse des dépenses et recettes d'investissement 2020.**

Les principaux objectifs financiers du budget primitif 2020 s'inscrivent dans la stricte continuité des deux budgets primitifs précédents (2017 et 2018). Ces objectifs seront les suivants :

- Le maintien d'un niveau d'investissement, pour accompagner l'évolution de la commune.
- La maîtrise de la solvabilité financière de la commune, dans un contexte de forte baisse des concours financiers de l'État.
- Une stabilité des taux d'imposition pour 2020, traduction d'une stratégie fiscale pragmatique.

Les hypothèses de dépenses d'investissement ci-dessous restent soumises aux conditions d'avancement réel des opérations. Ainsi, une partie des dépenses qui seront réalisées en 2020 proviendront des dépenses engagées en 2019 dont le paiement interviendra en 2020.

L'exécution du budget de l'année 2019 et les orientations pour le budget 2020, confirment la volonté de la municipalité d'insuffler une dynamique communale en matière d'investissement dans les domaines suivants :

<b>Urbanisme et aménagement du territoire :</b> Travaux pour la réhabilitation de Passay – Phase 2	<b>Sport/Complexe sportif :</b> Travaux de construction d'une salle des Raquettes au complexe sportif. Travaux et équipements divers, mise aux normes Extension des vestiaires de foot
<b>Amélioration du cadre de vie, des villages et des hameaux :</b> Travaux d'effacement des réseaux et rénovation de l'éclairage public Suite de l'étude sur la sécurité des liaisons et des voiries : à la Buchetière, Fablou, La Landaiserie et rue des Landes de Tréjet. Renouvellement de la signalétique, curage de fossés. Réhabilitation de voiries Aménagements de sécurité, campagne de signalisation et déplacements doux Plantation de haies dans le cadre de la Coulée verte Poursuite du PAVE Travaux de réhabilitation du parking au complexe sportif	<b>Amélioration de la vie scolaire :</b> Travaux divers dans les écoles : toiture à l'école Béranger... Acquisition de matériels et de mobiliers pour les deux écoles Poursuite de l'installation des brise soleil à l'école Couprie Etude extension du restaurant scolaire
<b>Patrimoine :</b> Poursuite des travaux d'ADAP Remise à jour du PAVE	<b>Petite enfance, enfance et jeunesse :</b> Travaux pour l'extension-réhabilitation du pôle enfance Acquisition de matériels et de mobiliers

### **▪ Les dépenses d'investissement**

Concernant les opérations gérées par autorisations de programme et crédits de paiement (AP-CP), l'engagement de la commune, en 2020, pour les projets structurant se détaillerait comme suit :

- **Extension -Réhabilitation Pôle enfance :**

Montant global de l'AP pour la période <b>2018/2021</b>	<b>2 233 350 €</b>
<i>CP 2018</i>	<i>120 865 €</i>
<i>CP 2019</i>	<i>305 795 €</i>
<i>CP 2020</i>	<i>1 240 960 €</i>
<i>CP 2021</i>	<i>565 730 €</i>

- **Construction Salle des Raquettes :**

Montant global de l'AP pour la période <b>2018/2020</b>	<b>1 893 600 €</b>
<i>CP 2018</i>	<i>129 630 €</i>
<i>CP 2019</i>	<i>700 000 €</i>
<i>CP 2020</i>	<i>1 063 970 €</i>

Le montant des dépenses prévisionnelles d'investissements pour 2020 s'élève à :

<b>POSTE DE DEPENSES</b>	<b>MONTANT</b>
<b>TERRAINS - 2111-2112-2113-2115-2116-2138</b>	<b>177 000,00 €</b>
Provisions acquisitions foncières	
Provision plantations diverses nouveaux espaces	
<b>MATERIELS - 2128-21568-21578-2158-2182-2183-2188-2182</b>	<b>226 530,00 €</b>
Postes et matériel informatiques, renouvellement d'un véhicule, équipements divers pour les différents services.	
Mobilier urbain et signalisation, clôtures	
Système de puisage puis stockage Eau pour alimentat° terrain A et B	
Remplacement véhicules : CTM, PM et Admin.	
Renouvellement matériel pour les manifestations.	
Achat de matériel pour les services	
Grand Lieu : Remplacement projecteurs	
<b>MOBILIERS - 2184</b>	<b>15 570,00 €</b>
Mobilier - Résidence Herbauges	
Mobilier - Médiathèque	
<b>ETUDES - 202-2031-2051</b>	<b>40 850,00 €</b>
Etude diagnostic : Amiante enrobé	
Concessions et droits similaires, brevets, licences, ...	
<b>TRAVAUX BATIMENTS ET DIVERS - 2313 -</b>	<b>3 038 050,00 €</b>
AP/CP : Pôle enfance	
AP/CP : Salle des raquettes	
Travaux accessibilité ADAP dans les bâtiments communaux	
Travaux dans les écoles	
Travaux de maintenance des bâtiments	
Extension vestiaire de foot	
Travaux d'entretien du CTM	
Travaux Logement 2 Grand'rue	
Travaux - Local 10 Grand Rue : Travaux de réhabilitation en commerce	
Travaux - Maison Impasse des jardins : Travaux de réhabilitation en bureaux	
Mise en place récupérateur eau de pluie * collecteur d'eau	
Extension Restaurant scolaire	
<b>voiries - 2315 - 2312</b>	<b>1 246 250,00 €</b>
Travaux de requalification des espaces publics de Passay	
Parking au Complexe sportif - rue du stade	
Travaux d'effacement des réseaux et rénovation de l'éclairage public	
Etude sur la sécurité des liaisons et des voiries : à la Buchetière et rue des écoles, Fablou-Landaierie et Rue des Landes de Tréjet	
Renouvellement de la signalétique, curage de fossés.	
Réhabilitation de voirie	
Aménagement de sécurité, campagne de signalisation et déplacement doux	
Poursuite du PAVE	
Travaux de signalisation et Sécurisation des villages	
Travaux EP - Suite études hydrauliques eaux pluviales (2018)	
<b>RESEAUX - 204</b>	<b>30 000,00 €</b>
Provision pour extension de réseau	
<b>TOTAL</b>	<b>4 774 250,00 €</b>
<b>AGENDA 21</b>	<b>123 085,00 €</b>
Système de puisage puis stockage Eau pour alimentat° terrain A et B	
Mise en place récupérateur eau de pluie * collecteur d'eau -- AG21	
Haie bosquet -- AG21	
Remplacement véhic.HS	
Equipement Pour entretien EV	
Réasort sac recyclable COMMERCANTS "consommer chevrolins, consommer malin"	
Achat Gobelets recyclables avec Logo Agenda21 (Rives en Fêtes, divers)	
Achat poubelles tri au Grand Lieu (3 x154e)	
Achat kits 0 déchets commerçants	
Achat Grand Lieu : 2 projecteurs leds	

## ▪ Les recettes prévisionnelles d'investissement

Le financement de ces opérations d'investissement pourrait être assuré de la façon suivante :

- Subventions,
- Autofinancement,
- Fonds de compensation de la TVA,
- Taxe d'aménagement,
- Emprunt : pas de recours à l'emprunt prévu à ce stade en 2020.

Sur les deux mandats, la municipalité a inscrit sa stratégie d'investissement dans le cadre de la recherche d'un haut niveau de cofinancements, notamment par le biais du développement des partenariats pour le financement des différents projets.

Dans un contexte budgétaire contraint pour les différents cofinanceurs, la commune considère la recherche active de cofinancements et surtout leur diversification (fonds européens, etc.) comme une priorité sur la mandature.

## IV- CONCLUSION

Malgré un contexte de reprise économique en 2019, la stratégie de l'Etat en matière de baisse des participations aux communes et aux autres collectivités locales appelle à la prudence. La maîtrise des dépenses de fonctionnement s'avère de plus en plus délicate, et incite à plus de rigueur, surtout avec la suppression progressive de la taxe d'habitation, dont la compensation à long terme n'est pas avérée.

Cette maîtrise des dépenses de fonctionnement doit permettre à la municipalité de maintenir l'effort d'autofinancement de ces investissements, par le virement de la section de fonctionnement à 1 M€, tout en maîtrisant le poids de la dette et de la fiscalité.

Cette rigueur se fait dans le souci constant de moderniser et d'améliorer l'offre de services rendus à la population. Et dans l'esprit de poursuivre notre soutien au tissu associatif et au CCAS.

Ainsi, en dépit d'un contexte budgétaire contraint, la politique de la municipalité est de maintenir son effort d'investissements afin d'améliorer la qualité des services publics offerts aux Chevrolins (petite enfance, enfance, jeunesse, routes, bâtiments, équipements...) et de préserver la qualité de leur cadre de vie.

L'année 2019 aura notamment permis de soutenir la dynamique associative. Forte de plus de 56 associations sportives, sociales ou culturelles, la commune maintient plus que jamais son choix de faciliter leurs initiatives et d'apporter son soutien en matière d'équipement avec l'ouverture de la Maison des associations en juillet. La mise en place du coordinateur de la vie associative permet une prise en charge unifiée des demandes associatives : facilitateur des démarches, il centralise également les demandes d'aides en matière de logistique. Ainsi, une aide importante en nature est apportée au monde associatif en plus du maintien du niveau des crédits qui leur sont destinés. Enfin, une aide spécifique vise à soutenir les associations qui sont actrices de la transition écologique.

En 2020, un travail partenarial avec le réseau associatif se poursuivra, avec l'objectif de faciliter toujours davantage leurs actions en encourageant les échanges entre les responsables associatifs, les bénévoles et la municipalité.

Ces orientations budgétaires serviront de base à l'élaboration du budget primitif pour l'année 2020, budget qui bien évidemment pourra être amendé par décisions modificatives au cours de l'exercice 2020.

# BUDGET ANNEXE ZAC

## I. CONTEXTE GENERAL

Les opérations relatives aux aménagements de zone étant caractérisées par leur finalité économique de production et non de constitution d'immobilisation, puisque les lots aménagés et viabilisés sont destinés à être vendus.

Ces activités sont individualisées au sein d'un budget annexe afin de ne pas bouleverser l'économie du budget de la collectivité et d'individualiser les risques financiers éventuels de telles opérations, notamment quand elles ne sont pas concédées. Ainsi, l'application des droits à déduction et la déclaration de TVA distincte seront facilitées.

La municipalité a donc souhaité regrouper l'ensemble des opérations de type ZAC au sein d'un seul budget annexe « ZAC ». Ce budget a été créé au Conseil municipal du 14 décembre 2017.

Les dépenses :

- Les acquisitions de terrains,
- Les dépenses relatives à la déconstruction de l'ancienne laiterie.

Les recettes :

- les cessions de terrains,
- le remboursement, par l'aménageur, des dépenses de déconstruction de l'ancienne laiterie
- éventuellement de la participation de l'aménageur à la réalisation d'équipements.

## V- LEXIQUE

**Épargne de gestion** : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

**Épargne brute** : Epargne de gestion – charges d'intérêts de la dette. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

**Épargne nette** : elle correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de dette. L'annuité et les remboursements sont pris hors gestion active de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

**Emprunts** : ce sont les recettes réelles du compte 16 hors gestion active de la dette. Les emprunts correspondent au volume global des emprunts à plus d'un an, contractés pendant l'exercice.

**Encours de la dette communale totale** : emprunts et dettes à long et moyen terme restant dus au 31 décembre.

**Intérêts** : ils concernent les dépenses réelles du compte 661 (charges d'intérêts).

**Annuité de la dette** : elle est composée du montant des intérêts des emprunts (dépenses réelles du compte 661) qui constituent une des charges de la section fonctionnement, et du montant du remboursement du capital (dépenses réelles du compte 16) qui figure parmi les dépenses indirectes d'investissement. L'addition de ces deux montants calculés hors gestion active de la dette permet de mesurer le poids exact de la dette à long et moyen terme pour les collectivités.

\*\*\*

Décision :

Après délibération, le Conseil municipal :

- prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Chevrolière, le

*Délibération télétransmise en Préfecture  
Délibération publiée en Mairie*



M. le Maire,

Johann BOBLIN